

Le SICD2 de Grenoble : une nouvelle conception des bibliothèques universitaires

Héloïse Faivre

Sous la direction de Béatrice Estéoule

Responsable de la coordination documentaire au Service Interétablissements de
Coopération Documentaire 2 de Grenoble pour l'université Stendhal

Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	5
LES UNIVERSITÉS DESSERVIES PAR LE SICD2.....	5
1. Le campus de Saint Martin d'Hères : quelques repères	5
2. L'université de tutelle, l'université Pierre Mendès France	6
3. L'université Stendhal	7
LE SICD 2.....	8
1. Quelques repères historiques	8
2. Un SICD en pleine restructuration : les raisons du changement	8
2.1. De la mise aux normes du bâtiment... ..	8
2.2. ... à la concrétisation d'une nouvelle conception des bibliothèques universitaires	9
3. Le SICD restructuré : fonctionnement	9
3.1. Quelques données	9
3.2. Les quatre départements.....	10
3.2.1. Le département des collections	10
3.2.2. Le département du public	10
3.2.3. Le département du système d'information documentaire (SID)11	
3.2.4. Le département de l'administration.....	11
3.3. La coordination documentaire.....	11
3.4. La section pluridisciplinaire de Valence.....	12
3.5. Le réseau des bibliothèques associées.....	12
3.5.1. ODYSSEE ou la constitution d'un réseau basé sur le partage d'un outil commun	13
3.5.2. Autres bibliothèques associées.....	13
4. « DOC 2000 » et l'ouverture au public	14
4.1. Le calendrier du chantier	14
4.2. Vivre le chantier au quotidien.....	15
5. Coopération à l'échelle du campus, de l'agglomération, de la région16	
5.1. Coopération au niveau du campus.....	16
5.2. Coopération dans l'agglomération grenobloise : REDOC.....	16
5.3. Un projet régional : BRAIN	17
5.4. Le SICD2 au niveau national	17
ACTIVITÉ PERSONNELLE PENDANT LE STAGE	18
1. Découverte du SICD	18

2. Insertion dans une équipe	19
2.1. Participation aux débats de l'équipe de direction	19
2.2. Les réunions du personnel	19
2.3. Le conseil de coopération documentaire	19
3. Participation à un projet d'étude sur la documentation électronique	20
3.1. La vaste question de la documentation électronique	20
3.2. L'aspect technique : participation à un groupe de travail sur la mise en valeur des ressources électroniques	21
3.3. Enquête sur les usages de la documentation électronique	21
CONCLUSION.....	23
BIBLIOGRAPHIE	24
TABLE DES ANNEXES	XXVI

Remerciements

Je remercie tout particulièrement Béatrice Estéoule, ma responsable de stage, qui m'a conseillée et soutenue pendant ces trois mois et dont l'aide et l'exemple m'auront été précieux. Je remercie également M. Saby qui a bien voulu m'accueillir dans son établissement, m'a régulièrement consacré de son temps et a suivi mon travail avec une constante attention. Merci aussi à toute l'équipe du SICD2 qui malgré les aléas du chantier a toujours pris le temps de me recevoir et de répondre à mes questions. Merci enfin à M. Le Quéau et aux responsables des écoles doctorales des universités Pierre Mendès France et Stendhal qui se sont mobilisés pour que mon enquête sur les usages de la documentation électronique puisse aboutir.

Introduction

Ce rapport rend compte du stage effectué au service interétablissements de coopération documentaire 2 (SICD2) de Grenoble du 2 septembre au 22 novembre 2002. Son but est à la fois de présenter la structure d'accueil et son environnement institutionnel, qui font l'objet des deux premières parties de ce rapport, mais également de rendre compte des activités réalisées pendant le stage : la façon dont j'ai découvert le SICD, mon activité quotidienne au cours de ces trois mois et une étude plus spécifique commandée par le directeur du SICD sur la documentation électronique en constituent la troisième partie. Précisons que j'ai effectué mon stage dans un établissement en pleine restructuration, dont le fonctionnement était nécessairement perturbé par les travaux et les inévitables incidents qui accompagnent des chantiers de grande ampleur. Néanmoins la découverte du fonctionnement de l'établissement a été facilitée par la bonne volonté et la disponibilité constante du personnel du SICD dans son ensemble et de l'équipe de direction en particulier. Si j'ai pu découvrir le fonctionnement d'un SICD, but essentiel du stage d'étude, j'ai également eu la chance d'assister à la réalisation d'un projet novateur et à la concrétisation d'une nouvelle conception des bibliothèques universitaires.

Les universités desservies par le SICD2

1. Le campus de Saint Martin d'Hères : quelques repères

L'université de Grenoble fut fondée en 1339 par le Dauphin Humbert II. Elle jouit alors d'une réputation prestigieuse et tente de rivaliser avec ses consœurs de Lyon et de Paris. Plus d'un siècle plus tard, la création de l'université de Valence par Louis XI entraîne un certain déclin de l'université grenobloise et des périodes plus ou moins prolongées de fermeture. La révolution lui porte un coup fatal en 1793. Sous l'empire, la ville retrouve sa dimension universitaire en devenant le siège d'une Académie qui regroupe les facultés de lettres, sciences et sciences humaines. A la fin du XIX^{ème} siècle, Grenoble compte environ 560 étudiants, effectif qui ne cesse d'augmenter tout au long du XX^{ème} siècle et atteint le chiffre de 25000 étudiants à la libération.

La loi Edgar Faure de 1968 donne naissance aux universités actuelles. Grenoble est aujourd'hui au troisième rang des villes les plus universitaires de France, avec 60 000 étudiants, trois universités, l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG), un institut de formation des maîtres et trois écoles d'enseignement supérieur (l'École Supérieure d'Art, l'École d'Architecture de Grenoble et l'École Supérieure de Commerce). Les trois universités et l'INPG, situés sur le campus de Saint-Martin d'Hères, regroupent 48 000 étudiants. L'université Joseph Fourier (UJF- université des sciences et techniques de la santé), accueille 17 496 étudiants¹, l'université Pierre Mendès France (UPMF- sciences sociales et humaines-), 19 531 étudiants, l'université Stendhal (langues, lettres, sciences du langage et sciences de la communication), 7 039 étudiants, et l'INPG (sciences de l'ingénieur), 4 693 étudiants.

2. L'université de tutelle, l'université Pierre Mendès France

En 1991 l'université des sciences sociales choisit le nom de Pierre Mendès France. C'est aujourd'hui une université tournée vers l'extérieur, qui souhaite favoriser les échanges avec l'étranger. Ainsi, sur les 19 531 étudiants inscrits dans l'université, plus de 2 000 sont des étudiants étrangers. L'équipe enseignante regroupe plus de 700 personnes et l'administration 500 ingénieurs, techniciens et personnels administratifs. Le budget total de l'université est de 90 millions d'euros. La recherche y occupe une place importante avec un budget de 3 millions d'euros, 5 écoles doctorales et 24 équipes de recherche dont 8 associées aux grands organismes nationaux. L'université se compose de 6 unités d'enseignement et de recherche (UFR de droit, UFR développement, gestion et société, UFR des sciences économiques, UFR des sciences de l'homme et de la société, UFR des sciences humaines et UFR de l'Institut d'urbanisme de Grenoble), de l'École supérieure des Affaires, de 2 IUT (IUT de Grenoble 2 et IUT de Valence) et de 3 IUP (commerce et vente, ingénierie économique, métiers des arts et de la culture, spécialité métiers du livre). L'Institut d'Etudes politiques et Médiat, centre régional de formation aux métiers du livre, lui sont rattachés administrativement. Elle

¹ Chiffres de l'année universitaire 2000-2001

comprend également une section à Valence qui assure des formations de premier cycle.

3. L'université Stendhal

L'université qui voit le jour en 1970 sur le campus de Saint Martin d'Hères ne conserve pas tous les enseignements de l'ancienne faculté des lettres et sciences humaines, puisque les sciences humaines deviennent une université à part entière : Grenoble². Par ailleurs, la géographie rejoint Grenoble¹. L'université s'ouvre alors à d'autres horizons avec la création des filières langues étrangères appliquées, (créée en 1971), sciences du langage et sciences de la communication. Elle accueille plus de 7 000 étudiants répartis dans les UFR de lettres, études anglophones, langues, sciences du langage et sciences de la communication et a développé un secteur d'enseignement du français langue étrangère, le CUEF, qui connaît un succès important (plus de 3000 étudiants chaque année). Elle gère par ailleurs la maison des langues et des cultures et l'Institut de la communication et des médias (site délocalisé de l'UFR des sciences de la communication) et dispose d'une section à Valence qui accueille 450 étudiants de premier cycle. La recherche occupe également une place importante avec 23 centres de recherche, une école doctorale et plus de 450 étudiants de troisième cycle. L'équipe enseignante réunit 351 enseignants-chercheurs.

Le SICD 2

1. Quelques repères historiques

La bibliothèque universitaire de Grenoble a été fondée en 1880 et est l'héritière de la bibliothèque de l'École Centrale créée après la révolution. Son premier site a été le musée bibliothèque de la place de Verdun, à proximité des facultés de droit, lettres et sciences. En 1950 elle prend possession d'un nouveau bâtiment situé boulevard du Maréchal Lyautey. La section universitaire droit-lettres est la première à gagner le campus de Saint-Martin-d'Hères en 1966. Ce sera également le cas de la section sciences deux ans plus tard. Avant la loi Savary, Grenoble possède donc l'une des vingt BIU de France. Suite aux décrets de 1985 et 1991, elle présente la particularité d'avoir adopté les nouveaux statuts de façon originale en créant deux SICD : le SICD1 qui dessert l'université scientifique Joseph Fourier et l'INPG et le SICD2 qui dessert les universités Pierre Mendès France et Stendhal. Dix ans après sa création², le SICD2 vit une nouvelle révolution et entre dans le XXI^e siècle avec un projet novateur et ambitieux appelé « doc 2000 ».

2. Un SICD en pleine restructuration : les raisons du changement

2.1. De la mise aux normes du bâtiment...

Le public potentiel de la bibliothèque universitaire dépasse aujourd'hui les 25 000³ lecteurs, chiffre bien supérieur au nombre de lecteurs pour lequel elle avait été conçue dans les années soixante. Les normes de sécurité n'étant plus respectées, la rénovation architecturale était devenue une nécessité. Les budgets pour les travaux nécessaires ont été votés par le ministère dès 1996. Cela a été l'occasion pour l'université Pierre Mendès France qui a la tutelle du SICD2 de lancer un grand projet de réhabilitation du bâtiment accompagné d'un nouveau mode de fonctionnement de la bibliothèque, projet qui va bien au-delà d'une simple mise aux normes.

²voir la convention de création du SICD2 en annexe n°1

³26 917 inscrits selon l'ESGBU 2001

2.2. ... à la concrétisation d'une nouvelle conception des bibliothèques universitaires

Le changement majeur de la restructuration est l'abandon de l'organisation en sections au profit d'une organisation basée sur la transdisciplinarité. M Pallier précise⁴ dans un article du BBF que les sections se définissent par référence à une discipline ou à un ensemble de disciplines. Cela était le cas à Grenoble où le SICD2 était divisé en deux sections cohabitant dans le même bâtiment : la section droit et la section lettres. Or, le rapport de l'IGB de l'année 2000⁵ dénonce l'inadéquation entre cette organisation traditionnelle et l'importance croissante des missions transversales : « L'organisation traditionnelle qui repose sur les sections est soumise à l'émergence de missions transversales : informatique, mise en place du SU, documentation électronique, constructions et restructurations, politiques documentaires, politique du public, insertion dans l'université, constituent autant de motifs d'une révision plus ou moins prononcée des schémas initiaux. ». C'est ce qu'a fait le SICD2 en renonçant à la dichotomie Droit-Lettres au profit de quatre départements transversaux.

3. Le SICD restructuré : fonctionnement

3.1. Quelques données⁶

26 917 lecteurs⁷ sont inscrits au SICD2. Ce dernier réalise 205 729 prêts par an et ouvre 59 heures par semaine, avec pour objectif d'étendre cette ouverture à 64 heures hebdomadaires dans le cadre du contrat quadriennal 2003-2006. L'équipe se compose d'une centaine de personnes, mettant à disposition du public des collections riches de plus de 500 000 ouvrages. Précisons également que le budget prévisionnel de l'année 2003 est de 1 462 100 euros.

⁴ **Daniel Pallier**, les sections des bibliothèques universitaires, histoire d'un choix, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t 40, n°4, p.52-65

⁵ **Inspection générale des bibliothèques. Rapport annuel [2000] de l'Inspection Générale des Bibliothèques. [Paris] : Ministère de l'Éducation nationale, 2001, 103 p.**

⁶ Pour plus de précisions, se reporter à l'annexe n°2 : la bibliothèque en chiffres

⁷ Chiffres de l'ESGBU 2001

3.2. Les quatre départements

L'organisation de la bibliothèque repose depuis octobre 2000 sur quatre départements transversaux⁸ : le département des collections, le département du public, le département du SID, et le département de l'administration.

3.2.1. Le département des collections

Ses principales missions sont les acquisitions et le traitement des collections. A ce titre, il gère le catalogage dans le SUDOC ainsi que deux chantiers bibliothéconomiques majeurs⁹ : la recotation des périodiques et le passage des collections de l'ancienne section droit en Dewey. Les collections sont réparties en pôles thématiques sans distinction de support ni de niveau¹⁰, chaque pôle étant sous la responsabilité d'un conservateur : le pôle A (droit), le pôle B (économie), le pôle C (histoire, géographie, art et sciences politiques), le pôle D (lettres et langues), le pôle E (sciences humaines et sociales, bibliothéconomie) et le pôle F (presse et généralités). Le conservateur responsable du département est également chef d'un pôle. L'équipe du département des collections est composée de personnel de catégorie A et B (les premiers étant responsables des acquisitions et les seconds du traitement des collections).

3.2.2. Le département du public

Les principales missions de ce département se répartissent en deux grands ensembles : l'accueil et le prêt. Par accueil, le département entend aussi bien l'accueil d'orientation que l'accueil bibliographique, mais également la formation des usagers, la prise en compte des besoins spécifiques des chercheurs et l'organisation d'expositions et de manifestations culturelles. Le département assure également la communication (réalisation du guide du lecteur notamment) et l'information autour du chantier DOC 2000. Le service du prêt se compose principalement de la gestion des inscriptions, du prêt à domicile et du prêt entre bibliothèques. Le conservateur qui en assure la direction a sous sa responsabilité l'équipe de magasiniers chargés du service public.

⁸ voir organigramme en annexe n°3

⁹ Ces opérations sont décrites en 2.4 : « le calendrier du chantier »

¹⁰ Lire à ce sujet l'article suivant : **Icardo M.N.** L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble. *Bulletin des bibliothèques de France*, t 46, n°1, p. 91-94

3.2.3. Le département du système d'information documentaire (SID)

Ce département est le plus transversal des quatre départements. Le conservateur qui le dirige occupe d'ailleurs d'autres fonctions au SICD (dont celle de coordinateur SUDOC). Le reste de l'équipe comprend un conservateur à plein temps responsable du catalogue (nettoyage de la base, détection et élimination des doublons) et deux personnes de catégorie B à mi-temps, l'une également chargée du nettoyage de la base mais aussi de la formation au catalogage du personnel des bibliothèques d'UFR, l'autre de la gestion du parc informatique (130 postes actuellement dont 60 publics). Deux informaticiens mis à la disposition du SICD par l'université gèrent le serveur Homère (fonctionnement sous Unix) et le réseau de cédéroms. Par ailleurs, le département du SID a en charge la rétroconversion d'environ 70 000 fiches papier correspondant au fond de la bibliothèque antérieur à 1970, travail réalisé par des personnes recrutées sur contrat. Le département va s'enrichir dès janvier 2003 d'un ingénieur d'études à plein temps qui aura principalement en charge la gestion du site web, la mise en place d'un système d'information et la réinformatisation du SICD.

3.2.4. Le département de l'administration

Ce département comprend les services intendance (gestion des achats hors acquisitions, gestion des coûts occasionnés par différents travaux, service du courrier...), le service comptabilité (traitement des factures issues de tous les départements) et le service du personnel. Le chef du département assure en personne le suivi du budget et dirige une équipe administrative constituée d'une dizaine de personnes.

3.3. La coordination documentaire

Depuis le premier janvier 1999, un conservateur du SICD2 est mis à disposition de l'université Stendhal avec pour mission de mettre en œuvre la politique documentaire de cette dernière en liaison avec les orientations définies par le SICD2. Il dirige une entité propre à l'université Stendhal et composée de deux agents administratifs : la mission documentaire. Cette dernière a une mission d'expertise pour tous les projets qui touchent à la documentation. Elle a mené à bien la restructuration de la bibliothèque de l'UFR de langues, la mise en place du catalogue collectif ODYSSEE dans le système AB6 et suit actuellement la restructuration de la bibliothèque de l'UFR

de Lettres. Elle constitue un intermédiaire solide entre les bibliothèques d'UFR de l'université Stendhal et le SICD2. Il peut sembler étonnant que la mission documentaire n'ait pas son pendant à l'UPMF. Des raisons historiques expliquent le fait, la mission documentaire étant venue en remplacement de l'ancien service de « gestion documentaire » créé par l'université Stendhal. Actuellement, le directeur du SICD2 demande une création de poste de conservateur chargé de la coordination documentaire à l'UPMF.

3.4. La section pluridisciplinaire de Valence

J'ai eu la chance au cours de mon stage de visiter la section pluridisciplinaire de Valence qui a été créée en 1992 et fait partie intégrante du SICD2. Elle assure le rôle de bibliothèque universitaire pour les quatre universités grenobloises délocalisées à Valence : l'INPG, l'université Joseph Fourier, l'université Pierre Mendès France et l'université Stendhal. Elle est intégrée à la médiathèque publique de Valence, formant ainsi la médiathèque publique et universitaire de Valence. Les collections universitaires (niveau premier cycle) sont intégrées aux collections publiques au sein des départements thématiques de la MPU (Arts et littératures, Musique, Société, Sciences et loisirs, Monde et région, Patrimoine et Jeunesse). Cette dernière dispose également d'un espace multimédia situé au sein du département thématique sciences et loisirs composé de 8 postes permettant le libre accès à Internet, ainsi qu' à une sélection de sites et aux ressources électroniques de la MPU.

Seuls un conservateur et un magasinier sont des personnels SICD 2 au sein d'une équipe composée de personnel municipal. Le budget universitaire est géré par l'agence de développement universitaire et correspond au quart du budget total de la MPU.

3.5. Le réseau des bibliothèques associées

Le SICD2 est actuellement composé d'une bibliothèque intégrée, la bibliothèque universitaire (BU), et de plusieurs bibliothèques associées dans les deux universités. Certaines parmi ces bibliothèques participent à un catalogue collectif géré par la BU : ODYSSEE. Par ailleurs, toutes les personnes travaillant dans les bibliothèques et centres de documentation du réseau sont conviées par le directeur du SICD à des réunions mensuelles qui sont l'occasion d'échanges sur des sujets comme le désherbage, les périodiques électroniques ou encore l'accueil du public.

3.5.1. ODYSSEE ou la constitution d'un réseau basé sur le partage d'un outil commun

Le principal outil de travail en réseau est le catalogue collectif ODYSSEE. Six bibliothèques¹¹ dans chaque université y participent et utilisent le module de catalogage du SIGB, ainsi que les modules de prêt (pour dix d'entre elles) et, à titre expérimental, le module de réservation (bibliothèque des sciences du langage). Le partage d'un outil commun représente avant tout une amélioration du service à l'utilisateur (possibilité de consulter le catalogue général ou le catalogue particulier de chaque bibliothèque membre, signalisation claire des collections) mais suppose également une professionnalisation de ces bibliothèques et des relations fréquentes avec la BU. Leurs responsables constituent d'ailleurs le noyau dur des participants aux réunions mensuelles avec le directeur du SICD. Ce dernier a annoncé dans le contrat quadriennal 2003-2006 le projet d'intégrer deux ou trois bibliothèques membres du réseau.

3.5.2. Autres bibliothèques associées

Il existe par ailleurs dans les deux universités des bibliothèques qui ne participent pas au réseau. Il s'agit pour la plupart de petites bibliothèques de recherche ouvertes uniquement à un public de chercheurs. L'université Stendhal a mis en place une politique de regroupement de ces bibliothèques avec les bibliothèques d'UFR et seules deux bibliothèques de recherche demeurent aujourd'hui isolées. En revanche, ces bibliothèques sont beaucoup plus nombreuses à l'UPMF : plus d'une dizaine répond aux enquêtes ESGBU. Il s'agit dans la grande majorité des cas de petites structures sans personnel, logées dans des locaux très réduits ou dans les bureaux des enseignants. Néanmoins, précisons que la bibliothèque de l'ESA (école supérieure des affaires) bibliothèque riche de 22 000 ouvrages, de 480 périodiques et qui emploie 4,5 personnes en ETP, profil très différent de celui des petites bibliothèques de recherche, ne fait pas partie du réseau ODYSSEE et possède son propre système informatique.

¹¹ voir en annexe n°4 la liste des bibliothèques associées membres du réseau ODYSSEE

4. « DOC 2000 » et l'ouverture au public

Après avoir décrit le fonctionnement du SICD dans son ensemble, il est maintenant nécessaire d'exposer plus en détail les différentes étapes du chantier « DOC 2000 » et également de décrire rapidement le fonctionnement de la bibliothèque pendant les travaux.

4.1. Le calendrier du chantier¹²

Les travaux de restructuration se déroulent en deux tranches. Les principales étapes sont les suivantes :

La première tranche a commencé en février 2002. Les travaux ont débuté par la construction d'un nouveau magasin qui s'est déroulée de février à juillet 2002. La surface ainsi créée a permis d'accueillir les documents des magasins devant être restructurés et d'éviter que les collections ne soient déménagées à l'extérieur de la bibliothèque. En mai 2002, une partie du personnel a déménagé et s'est installée dans des locaux mis à sa disposition par l'université Stendhal. Les collections de l'ancienne section lettres ont été transférées dans l'ancienne section droit, entraînant la suppression de nombreuses places de travail. Les documents des anciens magasins ont également été déménagés et ont rejoint le nouveau magasin. Depuis septembre, un chantier de grande ampleur a débuté : il s'agit de la restructuration de l'aile Est qui se poursuivra jusqu'en mai 2002. Pendant la durée de ces travaux, un important travail intellectuel doit se dérouler en parallèle : la recotation des collections en Dewey. En effet, dans l'ancienne bibliothèque, plusieurs systèmes de rangement coexistaient. Afin d'améliorer l'accès direct aux collections, le passage en Dewey a été décidé en mai 1998. Il a déjà été effectué pour les collections de l'ancienne section lettres, mais il reste actuellement 120 000 ouvrages à étiqueter et 90 000 ouvrages à coter. Pour les mêmes raisons d'unité et de cohérence des collections, un travail de recotation des périodiques (50 000 fascicules sont concernés) interviendra de début septembre à fin novembre 2003. L'année 2003 débutera par divers déménagements provisoires (pour certains services, pour certaines collections) ou définitifs (pour l'administration et d'autres services). Deux autres chantiers d'une importance considérable se dérouleront de février à juin 2003 et de juillet 2003 à février 2004 et constitueront la seconde tranche : ils

¹² voir les plans de la bibliothèque restructurée en annexe n°7

concerneront le rez-de-chaussée (déplacement de l'escalier) et la partie centrale du bâtiment. Ces chantiers entraîneront d'autres déménagements et d'autres installations provisoires. Si tout continue à se dérouler comme prévu, la bibliothèque restructurée ouvrira ses portes en avril 2004.

4.2. Vivre le chantier au quotidien

Nous avons rapidement exposé les grandes étapes du chantier. Cela suffit-il à faire prendre conscience du bouleversement que cela suppose aussi bien pour le personnel de la bibliothèque que pour le public ? Rajoutons qu'il a d'ores et déjà fallu déménager 264 000 ouvrages du magasin, 192 000 ouvrages de l'ancienne salle Lettres et que d'autres déménagements plus importants auront lieu bientôt. Précisons que le personnel qui est resté sur place travaille depuis des mois dans le bruit des travaux. Pour l'instant, coûte que coûte, le service au public continue : le prêt est assuré au maximum et les ouvrages au programme des concours ont été transférés dans les bibliothèques d'UFR. Tout a été mis en place pour que le public ne souffre pas trop de cette situation. Néanmoins, le vécu du chantier est parfois difficile d'autant plus que le SICD a subi plusieurs incidents aux conséquences plus ou moins graves. Le premier a eu lieu au mois de juillet, sous forme d'infiltrations d'eau dans la réserve. Les collections les plus précieuses, heureusement peu touchées, ont été transférées d'urgence dans des locaux mis à disposition par la bibliothèque municipale. Autre événement dont les conséquences sont heureusement moins graves que ce que l'on a cru dans un premier temps, l'accident d'un ouvrier qui travaillait à la destruction d'un escalier. Enfin, la bibliothèque a également subi un sinistre dont la gravité n'est pas encore évaluée : le nouveau magasin n'ayant pas été confiné hermétiquement pendant une opération de sablage, une fine poussière de ciment et de peinture rouge s'est infiltrée dans le nouveau magasin et a recouvert les collections. Toutes ces collections sont incommunicables pour une durée non déterminée. Le degré des dommages et le coût de l'opération de nettoyage sont en cours d'estimation. Le public qui souffre déjà de la quasi-absence de places ne réagit pas toujours très bien devant l'impossibilité d'accéder aux documents des magasins et ne se prive pas de le faire savoir au personnel. Faut-il ajouter que le SICD vient de changer de version de SIGB et que le catalogue (seul moyen de retrouver un ouvrage au milieu des collections bouleversées par les déménagements) a un fonctionnement aléatoire depuis deux mois ? Cependant, les aléas du chantier

n'empêchent pas le SICD2 de continuer autant que possible à assurer ses missions auprès du public universitaire.

5. Coopération à l'échelle du campus, de l'agglomération, de la région

Pour clore la partie descriptive de ce rapport, il reste à préciser rapidement la façon dont le SICD collabore avec divers partenaires locaux, régionaux ou nationaux. Le rapport d'évaluation interuniversitaire du CNE¹³ pose la question de l'échelle à laquelle coopérer : « le campus, l'agglomération, le site académique, la région, le réseau national, voire l'échelle internationale ? » et indique que « tout cela est en œuvre ou en projet sur le site grenoblois qui constitue, de ce point de vue, un véritable laboratoire d'observation ».

5.1. Coopération au niveau du campus

Le rapport du CNE souligne l'émiettement du système documentaire grenoblois et la dualité entre bibliothèques centrales et bibliothèques de proximité. Pour y remédier, les deux SICD ont mis en place un catalogue collectif (ODYSSEE, sur le SIGB AB6 pour le SICD2, RUDBIS, sur la base GEAC, au SICD1). On peut regretter qu'il n'y ait pas un seul réseau regroupant les deux SICD. Néanmoins, s'il n'y pas une politique documentaire commune explicite à l'échelle du campus, les deux SICD collaborent dans de nombreux domaines comme l'informatique, la documentation électronique (achat groupé pour les Currents Contents par exemple) ou la formation des usagers.

5.2. Coopération dans l'agglomération grenobloise : REDOC

La coopération à l'échelon de l'agglomération est illustrée par l'existence de REDOC, GIP créé en 1993 à l'initiative du pôle européen. Le réseau regroupe 94 structures de tailles et de statuts divers. Depuis 1998, les bibliothèques des collectivités locales font partie du réseau suite à un partenariat avec Grenoble-Alpes-Métropole dans le cadre du programme Rédoc/Métrothèque. L'avenir de Rédoc est aujourd'hui incertain, suite à l'interruption récente du projet. La METRO (communauté d'agglomération) envisage actuellement de reprendre le flambeau avec un projet baptisé METRO.DOC

5.3. Un projet régional : BRAIN

BRAIN (bibliothèque Rhône-Alpes d'information numérique) est un ambitieux projet de coopération régionale basé sur les ressources électroniques, soutenu financièrement par la région. Son objectif est d'organiser une offre électronique à l'échelle régionale mais aussi de mettre en place un réseau de coopération documentaire entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de la CURA. Le rapport du CNE souligne que la région est actuellement un échelon de coopération problématique et suggère à BRAIN de s'appuyer sur les réseaux locaux existants et de mettre en valeur les résultats de la recherche dans la région (numérisation et mise en ligne des thèses).

5.4. Le SICD2 au niveau national

Il convient de clore cette partie sur les différents réseaux auxquels participe le SICD2 en rappelant qu'il est centre de d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) pour l'italien. Par ailleurs, le SICD2 participe au consortium national COUPERIN.

¹³ **Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.** *Le site universitaire de l'Académie de Grenoble.* Rapport d'évaluation 2002.

Activité personnelle pendant le stage

Les premières semaines de stage ont été consacrées à l'observation et à la participation aux formations mises en place pour les nouveaux arrivants, ce qui m'a permis de me familiariser avec l'établissement dans lequel j'allais passer trois mois, de faire connaissance avec le personnel du SICD2 mais également d'apprécier la façon dont ce dernier accueille et forme les nouveaux membres de son équipe. Dès le début de mon stage, j'ai par ailleurs été intégrée à l'équipe de direction et j'ai participé à toutes ses réunions. Puis le directeur du SICD a souhaité me confier un travail plus spécifique qui s'inscrit dans un vaste projet d'étude mis en place par l'équipe de direction autour de la documentation électronique.

1. Découverte du SICD

Lorsque je suis arrivée début septembre, l'équipe du SICD2 accueillait 5 nouveaux membres : quatre magasiniers et une employée administrative. Pendant deux semaines, j'ai découvert le SICD et j'ai suivi diverses formations en leur compagnie. Cela a été notamment l'occasion de suivre une formation détaillée sur les catalogues papiers et informatiques, de connaître les différents modules du SIGB AB6 ou encore de participer à l'entretien des collections. Des formations plus spécifiques concernant les cédéroms et les thèses ont également été mises en place. Par ailleurs, moment clé dans cette formation, j'ai vécu en première ligne la réouverture de la bibliothèque après une période prolongée de fermeture occasionnée par les travaux. L'équipe tout entière attendait avec un peu d'inquiétude les réactions des étudiants qui allaient découvrir une bibliothèque très changée par trois mois de travaux intensifs : l'aile EST en cours de destruction, les collections groupées dans l'aile OUEST et presque toutes les places assises supprimées. De plus un prêt longue durée avait été mis en place pendant la période de fermeture. J'ai donc participé à un service public particulièrement mouvementé en banque centrale : il s'agissait non seulement d'assurer un nombre de retours hors du commun, mais également de renseigner des lecteurs un peu inquiets qui venaient de perdre tous leurs repères.

2. Insertion dans une équipe

2.1. Participation aux débats de l'équipe de direction

L'équipe de direction, qui se compose de tous les conservateurs du SICD, se réunit tous les quinze jours. Ces réunions sont à la fois informationnelles (elles permettent au directeur de rassembler son équipe éclatée en différents lieux depuis le début du chantier) et décisionnelles. Elles durent généralement toute la matinée tant les sujets abordés sont complexes et variés (bilan sur l'état du budget, mise en place d'un plan de formation continue, préparation du conseil de coopération documentaire, réflexion générale sur le changement de statut annoncé par COUPERIN, réajustement des règles de sécurité en fonction des travaux, évolution du chantier, ou encore préparation du contrat quadriennal). J'ai participé à toutes ces réunions et ai informé à cette occasion les membres de l'équipe de l'avancée de mes propres études : l'intégration des bibliothèques d'UFR, sujet de mon mémoire d'étude, et les usages de la documentation électronique, travail réalisé à la demande du directeur.

2.2. Les réunions du personnel

Par ailleurs, une fois par mois le directeur s'adresse à l'ensemble du personnel au cours d'une réunion de deux heures. Il s'agit d'informer toute l'équipe des débats qui animent le SICD2, de l'avancée des projets en cours et bien sûr de l'évolution du chantier. Mes propres études ont été mises à l'ordre du jour des réunions des mois de septembre, octobre et novembre.

2.3. Le conseil de coopération documentaire¹⁴

Le premier conseil de coopération documentaire de l'année universitaire a eu lieu le 30 septembre. A la demande de directeur j'ai exposé les enjeux de mon mémoire sur l'intégration des bibliothèques d'UFR. Ma participation au projet d'étude du SICD2 sur la documentation électronique a également été évoquée, ainsi que l'importance et la complémentarité de ces deux sujets dans la mise en place d'une politique documentaire cohérente à l'échelle des universités. Il a été décidé que je participerais au prochain conseil de coopération

¹⁴ Voir la composition du conseil de coopération documentaire en annexe n°7 et les statuts des conseils de la documentation des universités Pierre Mendès France et Stendhal en annexes 5 et 6

documentaire¹⁵ afin d'exposer plus en détail aux membres du conseil mes résultats et conclusions.

3. Participation à un projet d'étude sur la documentation électronique

3.1. La vaste question de la documentation électronique

L'évolution de la documentation et notamment le développement de la documentation électronique ont conduit l'équipe du SICD2 à lancer une vaste étude sur le sujet. Dès juillet 2002 une première réunion de travail avait conclu à la nécessité de conduire une enquête sur les moyens et les usages de la documentation au SICD2 afin de disposer d'un tableau objectif pouvant servir de fondement à une réflexion sur le développement des collections, en particulier des collections électroniques. Pour le SICD2, l'objectif est double : parvenir à une documentation « mutualisée » dans le cadre du SICD2 et même au niveau du campus et de la région, mais également d'offrir une documentation adaptée aux besoins de la communauté universitaire du SICD2. La question de la mutualisation, notamment, est en lien direct avec la constitution du réseau du SICD, donc avec mon sujet de mémoire sur l'intégration des bibliothèques d'UFR. C'est pourquoi il semblait particulièrement intéressant de m'associer à cette étude.

Les principaux points de l'étude globale sont les suivants :

- Analyse des moyens consacrés à la documentation
- Analyse de l'existant en ressources électroniques au sein du SICD2
- Analyse des conditions de la mise place d'un « service » ressources électroniques au sein du SICD2
- Analyse de la situation grenobloise
- Analyse des usages de la documentation par les différents membres de la communauté universitaire
- Analyse de la pratique actuelle des bibliothèques membres de COUPERIN
- Analyse de l'offre actuelle des éditeurs depuis 5 ans dans les domaines couverts par le SICD2.

Il a été décidé que je prendrais en charge l'enquête sur les usages de la documentation électronique par les membres de la communauté universitaire.

¹⁵ ce prochain conseil de coopération documentaire est prévu pour le mois de janvier 2003

Par ailleurs, un poste d'ingénieur d'étude en informatique obtenu par le SICD2 se trouvant vacant pour une durée de quatre mois, une personne a été recrutée sur contrat pour travailler sur l'aspect technique.

3.2. L'aspect technique : participation à un groupe de travail sur la mise en valeur des ressources électroniques

Cette personne a effectué un travail technique de mise en valeur des ressources électroniques. Rapidement elle a été en mesure de proposer plusieurs solutions au SICD2. Un groupe de travail auquel j'ai été associée a alors été constitué afin de prendre des décisions en fonction de ses propositions. Dans un premier temps, il a été décidé de constituer une base de données répertoriant tous les titres de périodiques accessibles en texte intégral dans les disciplines concernées par le SICD2 et permettant la mise en place d'un moteur de recherche. Il a également été décidé de proposer à l'utilisateur des accès par liste thématique et alphabétique. Le groupe de travail a été réuni une seconde fois afin de se prononcer sur l'interface de recherche et sur la présentation des réponses à une requête.

3.3. Enquête sur les usages de la documentation électronique¹⁶

Pour mener à bien cette enquête, j'ai bâti un questionnaire en m'inspirant des enquêtes déjà réalisées sur le sujet. J'ai utilisé notamment le travail d'élèves conservateurs de l'ENSSIB¹⁷ ainsi qu'une enquête conduite à l'Université Libre de Bruxelles à l'initiative de M Lerincks¹⁸. Ces personnes ont bien voulu mettre leur travail à ma disposition et je les en remercie. Par ailleurs j'ai travaillé à plusieurs reprises avec un enseignant de sociologie sur la constitution d'un échantillon représentatif de la communauté universitaire (enseignants-chercheurs et étudiants de troisième cycle uniquement). En fonction du degré de renseignements que je parvenais à obtenir, plusieurs solutions étaient envisagées : construire trois échantillons, un pour les chercheurs, un pour les enseignants chercheurs et un pour les étudiants de troisième cycle en respectant dans chaque catégorie la proportion d'inscrits par UFR, la proportion

¹⁶le questionnaire utilisé et l'analyse des résultats figurent en annexes n°8 et 9

¹⁷ **Bruley C., Haettiger M., Tomitch M.-M., et al.** *Usages documentaires des chercheurs et doctorants : usages du texte numérique*. Mémoire de recherche. [Villeurbanne] : ENSSIB, 2001. 89 p

¹⁸ **Lerincks D.** La diversification des accès à l'information, enquêtes et études menées dans les universités libres de Bruxelles. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris. T44. n° 4. 1999

d'hommes et de femmes ainsi que leur répartition par tranches d'âges ; construire un seul échantillon représentatif en ne tenant compte que de la proportion d'enseignants-chercheurs et d'étudiants de troisième cycle par UFR ; ou encore procéder à un tirage aléatoire. C'est finalement la seconde solution qui s'est avérée la mieux adaptée à la situation. J'ai par ailleurs décidé d'interroger une centaine de personnes. Il semblait néanmoins peu réaliste d'avoir un contact personnel avec cent personnes dans le peu de temps qui m'était imparti d'où la nécessité d'avoir un intermédiaire efficace. Mon choix s'est porté sur les écoles doctorales, lieux qui rassemblent tous les chercheurs de l'université. Après accord des directeurs, je me suis rendue dans chaque école doctorale afin de demander aux secrétaires de distribuer en main propre mon questionnaire. La tâche n'était pas aisée : les doctorants n'avaient pas toujours effectué leur rentrée universitaire, les secrétariats des écoles de direction étaient très occupés par la rentrée... L'objectif premier, récolter une centaine de réponses, n'a pu être atteint malgré la bonne volonté générale. Néanmoins, j'ai rassemblé une cinquantaine de questionnaires qui ont ensuite été dépouillés avec le logiciel Sphinx. A la fin de mon stage, j'ai remis au directeur une synthèse des usages de la documentation électronique susceptible de servir de point de départ au projet d'étude du SICD2 sur l'évolution de la documentation.

Conclusion

Le SICD2 est actuellement dans une phase de transition : la restructuration commencée au printemps 2002 ne s'achèvera pas avant 2004. L'héritage de l'ancienne organisation en sections est encore palpable, notamment chez le personnel qui doit désormais fonctionner au sein d'une seule et même équipe, mais également, et de façon plus visible, dans le mode de classement des collections (l'ancienne section lettres est déjà en Dewey, l'ancienne section droit en cours de conversion ; les périodiques obéissent à des systèmes de classements différents). Selon le personnel en charge du service public, et au vu des réactions actuelles, il semblerait que les étudiants eux-mêmes étaient habitués à ne fréquenter qu'une aile de la bibliothèque, l'aile Est pour les étudiants de Stendhal, l'aile Ouest pour ceux de l'UPMF, comme si un invisible fossé séparait deux sections desservant deux universités qui avaient pourtant choisi de gérer leur documentation en commun. La disparition de l'organisation en sections au profit de pôles thématiques conforte le rôle transdisciplinaire du SICD et lie les deux universités par des liens qui semblent désormais difficiles à rompre. L'ensemble de l'équipe du SICD envisage l'avenir avec confiance et s'y prépare en suivant une formation intitulée «accompagner le changement». Chacun supporte les aléas du chantier stoïquement et a conscience de vivre une aventure difficile mais passionnante au sein d'une équipe désormais une et soudée.

De mon côté, ce stage m'a permis de découvrir le fonctionnement concret d'un SICD, mais également de me familiariser avec son contexte institutionnel et de mieux connaître le monde de l'université. J'ai en effet fait partie des personnes logées dans les bureaux mis à disposition par l'université Stendhal, ce qui a facilité mes contacts avec les membres de l'équipe présidentielle, les directeurs d'UFR ou encore les enseignants-chercheurs. Enfin et surtout j'ai eu le sentiment d'être pleinement intégrée à une équipe. Le fait de participer à tous les débats du SICD2, et surtout d'apporter ma contribution à certains de ses projets y a été pour beaucoup.

Bibliographie

OUVRAGES ET ARTICLES SUR LE SICD 2

Bouquin H., de Ochandiano J.L., Delfour F. et al. *Mieux informer et mieux former, pour un nouvel accueil à la BU droit-lettres de Grenoble.* Mémoire de projet. [Villeurbanne] : ENSSIB, 2000. 153 p.

Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. *Université Pierre Mendès-Franc-Grenoble II : évaluation seconde 2002* [en ligne]. Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, 2002 [référence du 10/09/2002]. Disponible sur Worl Wide Web : http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Grenoble2_2.pdf.

Delcarmine N et Hatzfeld E. « Winnie » à Grenoble et Perpignan, deux villes attractives pour les étudiants. *Arabesque*, 2002, n°25, p.10.

Icardo M.N. L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, vol. 46, n°1, p. 91-94.

Lagacherie O. Le projet d'Etablissement 2003-2006. *Intra-muros, bimensuel interne de l'université Stendhal*, 2002, n°156, p.2.

Université Pierre Mendès France. Spécial Doc 2000. La BU tourne la page. *Intercours Mag : le journal de l'Université Pierre-Mendès-France*, 2000, n°1, 7 p.

Université Pierre Mendès France. Spécial projet d'Etablissement. *Intercours Hebdo : le journal de l'Université Pierre-Mendès-France*, 2002, n°460, 6 p.

OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE ET LES ENQUÊTES CONSACRÉES A SES USAGES

Bruley C., Haettiger M., Tomitch M.-M., et al. *Usages documentaires des chercheurset doctorants : usages du texte numérique*. Mémoire de recherche. [Villeurbanne] : ENSSIB, 2001. 89 p.

Belbenoît-Avich P.M. La gestion des périodiques électroniques en bibliothèque universitaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, vol. 42, n°6, p. 56-60.

Freschard C. et Okret C. La documentation électronique, état des lieux et perspectives de développement dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur français. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n°4, p. 62-65.

Lerincks D. La diversification des accès à l'information, enquêtes et études menées dans les universités libres de Bruxelles. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n° 4, p. 55-60.

SITES INTERNET

INRA. *La communication scientifique revue et corrigée par Internet* [en ligne]. Tours : INRA, 2002 [référence du 03/09/02]. Disponible sur World Wide Web : <<http://www.tours.inra.fr/tours/doc/comsci.htm>>.

URFIST PARIS. *Enquête sur les pratiques informationnelles des moniteurs-doctorants du CIES de Jussieu : enquête réalisée en Avril 97 par Annaïg Mahé, Ghislaine Chartron*) [en ligne]. Paris : Urfist, 2001 [référence du 05/09/02].

Disponible sur World Wide Web :

<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/cies97/cies97te.htm>.

ANNAÏG MAHE. *Bilan sur les études d'usage des revues électroniques* [en ligne]. [Villeurbanne] : ENSSIB, 2002 [référence du 05/09/02]. Disponible sur Internet: <<http://revues.enssib.fr/Index/indexusages.htm>>.

Table des annexes

ANNEXE 1 : CONVENTION DE CRÉATION DU SICD2.....	I
ANNEXE 2 : LA BIBLIOTHÈQUE EN CHIFFRES.....	VI
ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DU SICD	X
ANNEXE 4 : LISTE DES BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES MEMBRES DU RÉSEAU ODYSSEE	XII
ANNEXE 5 : STATUT DU CONSEIL DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE.....	XIV
ANNEXE 6 : STATUT DU CONSEIL DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ STENDHAL	XVII
ANNEXE 7 : COMPOSITION DU CONSEIL DE COOPÉRATION DOCUMENTAIRE	XIX
ANNEXE 8 : PLANS DE LA BIBLIOTHÈQUE RESTRUCTURÉE	XXI
ANNEXE 9 : ENQUÊTE SUR LES USAGES DE LA DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE	XXV
Annexes 9.1	XXVI
Questionnaire	XXVI
Annexe 9.2	XXXIII
Analyse des résultats	XXXIII

Annexe 1 : Convention de création du SICD2

**CONVENTION PORTANT STATUT DU SERVICE INTER-
UNIVERSITAIRE DE COOPERATION DOCUMENTAIRE
DES UNIVERSITES P. MENDES FRANCE et STENDHAL**

Article 1 : Objet du Service

Il est créé par la présente convention entre l'Université P. Mendès-France (Grenoble 2) et l'Université Stendhal (Grenoble 3) un service interuniversitaire de coopération documentaire (désigné ci-dessous SICD), conformément au Décret modifié du 4 Juillet 1985.

Le SICD a pour missions :

- Définir et mettre en oeuvre en relation avec les services de documentation des 2 Universités une politique commune de documentation dans le secteur des lettres et des sciences humaines et sociales notamment par :

- . gestion commune des moyens.
- . plan de développement des collections
- . politiques d'acquisition
- . éditions de produits documentaires communs
- . animation culturelle.

- Participer à l'élaboration de la politique de documentation de chacune des deux universités.

- Réaliser une politique d'archivage commune aux deux universités.

- Assurer la gestion du bâtiment des sections Droit et Lettres de l'ancienne bibliothèque interuniversitaire.

Article 2 : Rattachement

Pour l'application des dispositions des articles 12 à 15 du décret n° 85-694 du 4 Juillet 1985 modifié, le SICD est rattaché à l'Université

Pierre Mendès France qui assure la gestion comptable et financière ainsi que la gestion du personnel du SICD.

Article 3 - Composantes du Service

Le SICD regroupe :

- Les anciennes sections Droit et Lettres de la bibliothèque interuniversitaire.

- Les bibliothèques et centres de documentation intégrés dans les conditions définies à l'article 3 du décret n° 85-694 du 4 Juillet 1985.

- Les bibliothèques et services documentaires associés .

- Les bibliothèques et services documentaires relevant d'établissements liés par contrat avec l'Université et associés avec le SICD par convention.

Article 4 - Sections documentaires

Le SICD est constitué en sections documentaires. L'organisation en sections documentaires est adoptée par le Conseil d'Administration de chaque Université en ce qui la concerne dans les formes prescrites par l'article 4 du décret du 4 Juillet 1985 modifié le 27 Mars 1991.

Article 5. Personnels

Les Universités mettent à disposition du SICD par décision conjointe des présidents les emplois de personnel du service de documentation propre à chaque université ou, éventuellement, des emplois nouvellement créés.

A titre transitoire, les personnels actuellement en poste dans les sections Droit Lettres de l'ancienne bibliothèque sont affectés au SICD. Toute modification de l'affectation de ces emplois devra être décidée de commun accord par les Présidents des 2 Universités.

Article 6 - Moyens de fonctionnement

Le fonctionnement du service est assuré par :

- Les subventions et dotations spécifiques de l'Etat,
- Les moyens affectés par les Universités spécifiquement au SICD.
- Les ressources propres de l'activité du service.

- Les droits versés par les étudiants au titre de la bibliothèque lors de leur inscription dans l'une des universités.

Article 7 - Bâtiments et locaux.

Les Universités de Grenoble 2 et Grenoble 3 affectent au SICD le bâtiment des sections Droit Lettres de l'actuelle bibliothèque interuniversitaire.

La destination de ce bâtiment relève de l'autorité commune des présidents de ces deux universités.

L'affectation ultérieure des extensions éventuelles du bâtiment, ou d'autres bâtiments, au SICD fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Les locaux des services de documentation des Universités ainsi que ceux occupés par les services de documentations et bibliothèques qui y sont intégrés ou associés ne relèvent pas de la gestion du SICD.

Les charges financières correspondant à l'entretien courant du bâtiment sont supportées par l'Université Pierre Mendès-France qui perçoit les subventions correspondantes et dans la limite de celles-ci.

Les travaux et charges exceptionnelles sont financés d'un commun accord entre les Présidents.

Article 8 - Le Directeur

Le Directeur du SICD est nommé par le Ministre dans les conditions définies par l'article 15 du décret n° 85-694 du 4 Juillet 1985 modifié le 27 Mars 1991.

Il met en oeuvre, sous l'autorité du Président de l'Université Pierre Mendès-France les décisions du Conseil de la Documentation du SICD. Il dirige le personnel du SICD dont il est chef de service. Il prépare et exécute le budget du SICD en qualité d'ordonnateur secondaire.

Il participe ou se fait représenter aux instances documentaires de chacune des Universités et à la mise en oeuvre de leurs décisions.

Il élabore en tant que de besoins dans le respect de l'autonomie des Universités à la demande de chacun des Présidents tous travaux relatifs à la documentation.

Il peut être entendu par tous les Conseils (d'Administration, Scientifique, CEVU) des deux Universités à sa demande ou à celle de l'un d'entre eux.

Article 9 - Le Conseil de coopération documentaire.

Le Conseil de coopération documentaire est saisi, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 4 Juillet 1985 des questions relevant de ses attributions.

Il est présidé par alternance par chacun des Présidents des Universités dans les conditions définies à l'article 5 de l'arrêté précité.

Il est composé comme suit :

- le Président de l'Université P. Mendès-France
- le Président de l'Université Stendhal.
- 7 enseignants chercheurs désignés parmi ses membres par le conseil de documentation de l'U 2.
- 5 enseignants chercheurs désignés parmi ses membres par le conseil de documentation de l'U 3.
- 6 personnels de bibliothèque élus par le personnel su SICD.
- 4 personnels de bibliothèque désignés parmi ses membres par le conseil de documentation de l'U 2 (SD)
- 2 personnels de bibliothèque désignés parmi ses membres par le conseil de documentation de l'U. 3 (SD)
- 2 personnalités extérieures désignées par le Conseil lors de sa première séance.
- 1 représentant des usagers désigné par le Conseil de Documentation de l'U2.
- 1 représentant des usagers désigné par le Conseil de Documentation de l'U.3
- les responsables de la documentation de chaque Université.

Participent avec voix consultative les Secrétaires Généraux et agents comptables des établissements contractants et le Directeur du S.I.C.D.

Les membres du Conseil sont désignés pour une période de 4 ans, à l'exception des représentants des usagers dont le mandat est limité à 2 ans.

Le Conseil élabore un règlement intérieur.

Annexe 2 : La bibliothèque en chiffres

La bibliothèque en chiffres¹⁹

- **Nombre d'inscrits**

26 917 inscrits dont 25 454 lecteurs universitaires :

- 1 063 enseignants-chercheurs (531 enseignants-chercheurs de l'UPMF ; 532 enseignants-chercheurs de l'université Stendhal)
- 3 253 étudiants de troisième cycle (2 069 étudiants de troisième cycle de l'UPMF ; 1 184 étudiants de troisième cycle de l'université Stendhal)
- 9 046 étudiants de second cycle (4 428 étudiants de second cycle de l'UPMF et 4 618 étudiants de second cycle de l'université Stendhal)
- 12 092 étudiants de premier cycle (6 423 étudiants de premier cycle de l'UPMF et 5 669 étudiants de premier cycle de l'université Stendhal)

- **Nombre d'entrées annuelles**

413 453 entrées annuelles

- **Ouverture**

59 heures par semaine

- **Locaux**

- Surface hors œuvre : 12 719 mètres carrés
- Nombre de places assises : 150 pendant la durée des travaux (1 460 avant les travaux)

- **Personnel**

102 personnes :

- 67 titulaires dont 58 personnels des bibliothèques :
 - CATEGORIE A : 13 conservateurs et 4 bibliothécaires
 - CATEGORIE B : 8 bibliothécaires adjoints spécialisés et 8 assistants de bibliothèques
 - CATEGORIE C : 25 magasiniers
- 20 contractuels
- 15 moniteurs étudiants

¹⁹ Données de l'ESGBU 2001

- **Collection**

- Nombre d'ouvrages : 519 494
- Proportion en libre accès : 37 %
- Accroissement annuel : 12 000 ouvrages
- Nombre de mètres linéaires : 16 000
- Nombre de périodiques : 4 650
- Nombre de thèses : 48 000

- **Formation**

- Nombre de visites guidées : 57
- Nombre d'heures de formation : 224
- Nombre d'heures de cours insérées dans les cursus universitaires :
410

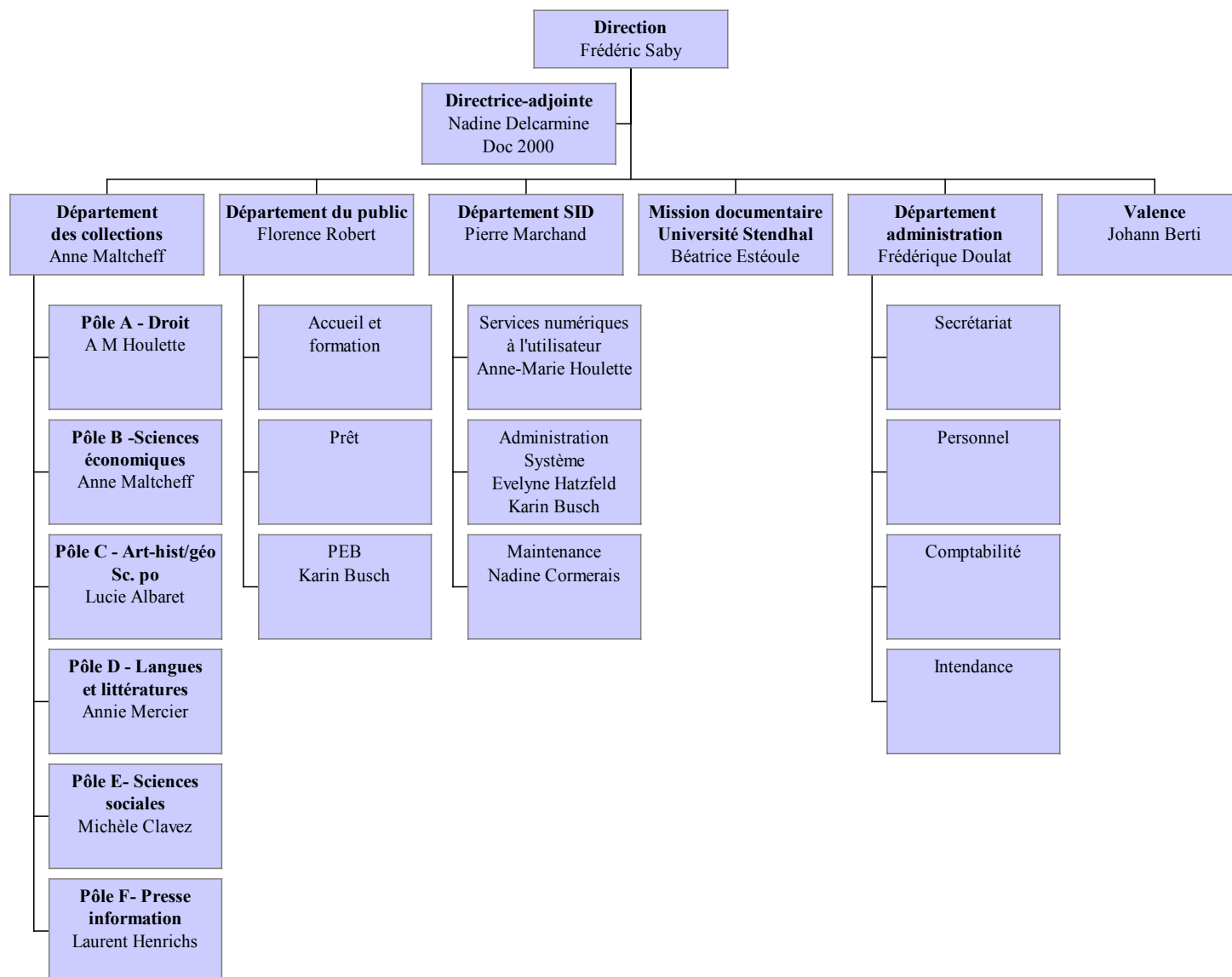
• **Budget 2003 : Recettes (en euros)²⁰**

DROITS NATIONAUX		358 000
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		519 200
Dotation lecteur	349 000	
Dotation forfaitaire	91 400	
Valence	35 000	
Action coopérative	4 800	
CADIST	38 100	
CONTRAT QUADRIENNAL		345 200²¹
Collection	106 000	
Accueil	30 000	
Formation	10 000	
Informatisation	90 000	
Rétroconversion	78 000	
investissement	25 000	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT		192 300
SUBVENTIONS DE FORMATION		8 000
CNASEA		6 600
RESSOURCES PROPRES		23 800
TOTAL		1 462 100

²⁰ Valeurs du budget prévisionnel 2003

²¹ Estimation calculée sur la base de 85 % du montant obtenu lors du précédent contrat quadriennal

Annexe 3 : Organigramme du SICD



***Annexe 4 : liste des bibliothèques
associées membres du réseau ODYSSEE***

Liste des bibliothèques associées membres du réseau ODYSSEE

- **Université Pierre Mendès France**

- Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques
- Bibliothèque de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble
- Bibliothèque de l'UFR de Droit
- Bibliothèque de l'UFR des Sciences Economiques (ou centre de documentation du CERES)
- Bibliothèque de l'UFR des Sciences de l'Homme et de la Société
- Bibliothèque de l'UFR des Sciences Humaines

- **Université Stendhal**

- Bibliothèque Paul Deschamps de l'UFR d'Etudes Anglophones
- Bibliothèque de l'UFR des Langues
- Bibliothèque de l'UFR de Lettres Classiques et Modernes
- Bibliothèque de l'UFR des Sciences de la Communication (ou centre de documentation Yves de la Haye)
- Bibliothèque de l'UFR des Sciences du Langage
- Centre d'auto-apprentissage des langues

***Annexe 5 : Statut du conseil de
documentation de l'université Pierre
Mendès France***

Article 1. Missions du Conseil

Il est créé à l'Université Pierre Mendès-France un Conseil de la documentation chargé de définir et d'animer une politique concertée de documentation au sein de l'Université et notamment :

La concertation des acquisitions, informatisation, archivages, accès au public et formation du public.

Le contact et la coordination entre l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'Université (intégrés, associés ou autres).

L'amélioration des services rendus au public par le développement du libre accès de la formation des utilisateurs, la connaissance des besoins par enquête auprès du public, la mise en place de services documentaires.

La modernisation et l'unification des fichiers informatisés.

La mise en place d'une politique de produits documentaires.

Article 2 Modes d'action du Conseil

Le Directeur du SICD prépare les délibérations du Conseil de la documentation dont il est le rapporteur général. Il en désigne le secrétaire. Sur toutes les questions de sa compétence dont il est saisi, ou dont il se sera saisi, le Conseil de la documentation propose au Président de l'Université les mesures qu'il estime utiles.

Il établit un tableau retraçant l'activité de l'ensemble des centres documentaires de l'Université, l'état du personnel qui y est affecté et les sommes annuellement consacrées à l'enrichissement du fonds documentaire.

Article 3 : Composition du Conseil

Le Conseil de la documentation de l'Université est composé comme suit :

Membres de droit

Le Président de l'Université, président.

Membres élus

Dix enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, désignés parmi les membres des trois Conseils ou parmi les interlocuteurs des UFR.

Cinq personnels de bibliothèque de catégorie A élus dans les conditions définies à l'Article 2 de l'arrêté du 4 juillet 1985.

Cinq personnels de bibliothèque élus par les autres catégories de personnel.

Un représentant étudiant du Conseil scientifique.

Un représentant étudiant du CEVU.

Un représentant étudiant du CA.

Membres choisis

Trois personnalités choisies par le Conseil lors de sa première séance.

Membres à titre consultatif

Le Directeur du SICD;

Les responsables des sections documentaires concernées du SICD, s'ils ne figurent pas parmi les membres élus;

Les interlocuteurs choisis par les conseils d'unités, s'ils ne figurent pas parmi les membres désignés par le Conseil d'administration;

Le Secrétaire général de l'Université;

L'Agent comptable de l'Université;

Le Directeur des établissements ayant passé convention pour la documentation avec l'Université;

Article 4 : Durée des mandats

Les membres du Conseil sont désignés pour une période de quatre ans à l'exception des usagers dont le mandat est limité à deux ans.

Article 5 : Le Président de l'Université

Sur demande du Conseil, il désigne un responsable de la documentation dans l'Université.

Celui-ci, en relation avec le Directeur du SICD et les interlocuteurs désignés par les UFR, assure le fonctionnement et la coordination de la documentation dans l'Université.

Voté le 25 septembre 1992

par le Conseil d'Administration

***Annexe 6 : Statut du conseil de
documentation de l'université Stendhal***

STATUTS DU CONSEIL DE DOCUMENTATION De l'UNIVERSITE STENDHAL

Annexes

Article 1 – Missions du Conseil –

Il est créé à l'Université Stendhal un Conseil de la Documentation chargé de définir et d'animer une politique concertée de documentation au sein de l'Université et de travailler à sa mise en œuvre sous la responsabilité du Conservateur chargé de la mission documentaire. Cette politique concerne :

- * La concertation des acquisitions, la gestion des collections, l'archivage, l'accès au public et la formation du public.
- * Le contact et la coordination entre l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'Université (intégrés, associés ou autres).
- * La modernisation des ressources électroniques et le catalogage informatisé.
- * La mise en place d'une politique de produits documentaires.

Article 2 – Modes d'action du Conseil –

Sur toutes les questions de sa compétence, le Conseil de Documentation propose au Président de l'Université les mesures qu'il estime utiles pour la définition d'une politique documentaire d'établissement.

Il établit un tableau retraçant l'activité de l'ensemble des centres documentaires de l'Université, l'état du personnel qui y est affecté et les sommes annuellement consacrées à l'enrichissement du fonds documentaire.

Il se réunira au moins une fois par an.

Article 3 – Composition du Conseil –

Le Conseil de Documentation de l'Université est composé comme suit :

Membres de droit :

Le Président de l'Université, président.

Membres désignés :

Cinq enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs responsables des bibliothèques d'UFR,

Deux personnels exerçant en bibliothèque à l'Université Stendhal,

Le Conservateur chargé de la documentation à l'Université Stendhal,

Le Conservateur responsable du Pôle Langues et Littératures au SICD2,

Le Conservateur responsable du Pôle Sciences Sociales au SICD2,

Un représentant étudiant des usagers membres du CEVU.

Membres choisis :

Une personnalité choisie par le Conseil lors de sa première séance.

Membres invités à titre consultatif :

Le Directeur du SICD2,

Les responsables des Bibliothèques d'UFR de l'Université Stendhal ne figurant pas parmi les membres désignés,

Le Secrétaire Général de l'Université ou son représentant,

L' Agent Comptable de l'Université ou son représentant.

Article 4 - Durée des mandats -

Les membres du Conseil sont désignés pour une période de quatre ans à l'exception des usagers dont le mandat est limité à deux ans

Voté le 27 octobre 2000

Par le Conseil d'Administration,

Annexe 7 : Composition du conseil de coopération documentaire

LES CONSEILS : U2 – U3 – COOPERATION DOCUMENTAIRE

2000 - 2004

CONSEIL DOCUMENTATION U2		CONSEIL DOCUMENTATION U3		CONSEIL COOPERATION DOCUMENTAIRE	
ENSEIGNANTS	SICD2 : BIB UFR CENTRE DE DOC+BU ELUS	ENSEIGNANTS	SICD2 : BIB UFR CENTRE DE DOC+BU ELUS	ENSEIGNANTS	SICD2 : BIB UFR CENTRE DE DOC+BU ELUS/DESIGNES
M. CHABOT (DROIT)	MELLE ALBARET (BU)	MME MASSOL	MME MERCIER	MME MASSOL (U2)	<u>ELUS</u>
M. CHIANEA (DROIT)	MME BERGER ROURE (U2)	MME CURGURU	MME CALVEZ	MME CURGURU (U3)	MME BUSCH (BU)
MME DELFORNO (SC. ECO)	MME BIEVRE (U2)	M. STOLF	MME ESTEOULE	M. STOLF (U3)	MELLE ALBARET (BU)
M. IHL (IEP)	M BLEUX (BU)	MME BALICCO	MME QUEREYRON	MME BALICCO (U3)	M BRUNET (BU)
M. LAMBOLEY (SH)	MME DANION (U2)	M. CHEVROT	MME EISLER	M. CHEVROT (U3)	MME MC DIDIER (BU)
M. LECOMTE (SHS)	MME DELCARMINE (BU)			U2 7 membres désignés le 6/12/2000	M MONTEIL (U2)
M. MARGIRIER (DGES)	MME GAUTHIER (U2)				MME VALBOT (U3)
MME NOGUERA (IUT GRE)	MME HERMANN (U2)				<u>U3</u>
M. NOVARINA (IUG)	M MEYLAN (BU)				MME ESTEOULE (BU)
M. PERRIER (ESA)	MME SABY (BU)				MME EISLER (U3)
MME VIBERT (CIO SUP)					<u>U2</u> 4 membres Désignés le 7/12/2000

Annexe 8 : Plans de la bibliothèque restructurée

Plans datés du 15 juin 00

- Rez-de-chaussée
- R+ 2
- R+ 4

Annexe 9 : Enquête sur les usages de la documentation électronique

Annexes 9.1 Questionnaire

LES USAGES DE LA DOCUMENTATION ELECTRONIQUE

Identification et renseignements pratiques :

Age :

Sexe : Féminin Masculin

Université de rattachement : Stendhal UPMF

UFR de rattachement :

Appartenez-vous à une équipe de recherche : oui non

Si oui, précisez laquelle :

Vous êtes :

- Etudiant :

étudiant en DEA

étudiant en thèse

- Enseignants - chercheurs :

maître de conférence

maître de conférence ayant une HDR (habilitation à diriger des recherches)

professeur

autre

- Chercheurs :

ingénieur de recherche

chargé de recherche

directeur de recherche

- Quel est votre domaine de recherche actuel :

.....
.....

- Quel est votre sujet de recherche actuel :

.....
.....

- S'agissant de votre activité de recherche, êtes-vous :

Plutôt au début de votre activité de recherche

Plutôt au milieu

Plutôt à la fin

- Votre activité de recherche est-elle :

Individuelle

Collective

Quelles sont les sources que vous utilisez pour vos travaux de recherche ou dans le cadre de vos études (plusieurs réponses possibles) ?

Monographies

Revues papier (citez en trois) :

.....
.....
.....

Thèses

Internet

Revues électroniques (citez en trois) :

.....
.....
.....

CD-ROMS (citez en trois)

.....
.....
.....

Autre, précisez :

.....
.....

Comment utilisez-vous les ressources suivantes :

- Vous avez coché la case «Internet » :

- Quels sont les trois sites web que vous utilisez le plus souvent ?

.....
.....

- Quels sont les moteurs de recherche que vous utilisez le plus souvent ?
.....
.....
- Quels sont les méta-moteurs que vous utilisez le plus souvent ?
.....
.....
- Comment procédez-vous lorsque vous cherchez une référence ou un texte sur le web ?
 - 1- Vous utilisez des mots-clé
 - 2- Vous utilisez une liste d'adresses préétablie
 - 3- Vous partez des liens hypertextes existants dans les documents
 - 4- Vous procédez autrement
 - 5- Forums de discussion spécialisés

ordonnez trois réponses :

Si vous procédez autrement, précisez :
.....
.....
- Dans les trois derniers mois, vous avez utilisé Internet
 - Tous les jours
 - Au moins une fois par semaine
 - Au moins une fois par mois
 - Plus exceptionnellement

• **Vous avez coché la case «CD-ROM » :**

- Lorsque vous utilisez des CD-ROMS, recherchez-vous en priorité :
 - 1- Des références bibliographiques
 - 2- Des localisations de documents
 - 3- Des informations générales (encyclopédies, dictionnaires...)
 - 4- Des informations sur votre domaine de recherche
 - 5 -Des informations dans un autre domaine

ordonnez trois réponses :
- Dans les trois derniers mois, vous avez consulté un ou des CD-ROMS :
 - Tous les jours
 - Au moins une fois par semaine
 - Au moins une fois par mois
 - Plus exceptionnellement

• **Vous avez coché la case «revues électroniques »**

- Lorsque vous consultez des revues électroniques, recherchez-vous en priorité :
 - 1- Des références bibliographiques
 - 2- Des sommaires et résumés d'articles
 - 3- Des articles en texte intégral
 - 4 -Des prépublications

5- Des services d'alerte (information sur les nouveautés)

6- Des informations sur votre domaine de recherche

7 -Des informations dans un autre domaine

ordonnez trois réponses :

- Lorsque vous disposez d'une revue papier et de son équivalent sous forme électronique, consultez-vous en priorité :
 - La version papier
 - La version électronique

- Dans les trois derniers mois, vous avez consulté une ou des revues électroniques :
 - Tous les jours
 - Au moins une fois par semaine
 - Au moins une fois par mois
 - Plus exceptionnellement

Que vous ayez coché ou non la case « revues électroniques » :

- Si vous ne trouvez pas toutes les revues dont vous avez besoin à la bibliothèque, seriez-vous satisfait si celle-ci prenait un abonnement électronique aux revues qui lui manquent ?
 - oui non

- Si la bibliothèque remplaçait un abonnement papier à une revue que vous consultez habituellement par un abonnement électronique à la même revue, seriez-vous satisfait ?
 - oui non

- Si, pour des raisons budgétaires, la bibliothèque était amenée à supprimer un abonnement papier à une revue que vous consultez habituellement, seriez-vous satisfait si cet abonnement était remplacé par un abonnement électronique ?
 - oui non

Selon les ressources que vous utilisez, quels sont les lieux où vous y avez accès (plusieurs réponses possibles, numérotez dans les cases par ordre d'importance) ?

	Revue et documents papier	CD-ROMS	Revue électronique	Internet
La bibliothèque universitaire				
Les bibliothèques d'UFR				
Votre laboratoire de recherche				
Chez vous				
Autre				

Possédez-vous un budget d'acquisition personnel :

▪ **Pour l'achat de monographies**

oui non

▪ **Pour l'achat de revues papier**

oui non

▪ **Pour l'achat de revues électroniques**

oui non

▪ **Pour l'achat de CD-ROMS**

oui non

Possédez-vous un budget d'acquisition alloué par l'université ou une de ses composantes :

▪ **Pour l'achat de monographies**

oui non

▪ **Pour l'achat de revues papier**

oui non

▪ **Pour l'achat de revues électroniques**

oui non

▪ **Pour l'achat de CD-ROMS**

oui non

Quelle est votre façon de travailler sur les textes numériques en général (Internet, CD-ROMS ou revues électroniques)

▪ **Travaillez-vous sur des documents multimédias (vidéo, son, image...) :**

oui non

▪ **Au cours d'une session de travail, travaillez-vous habituellement sur :**

Un seul texte à la fois

Plusieurs textes simultanément

Plusieurs textes successivement

▪ **Comment lisez-vous un texte numérique :**

Directement sur l'écran

Sur papier, après l'avoir imprimé

▪ **Quels types d'opérations effectuez-vous à partir de textes numériques :**

1. Vous prenez des notes manuscrites

2. Vous prenez des notes sur ordinateur ou travaillez en parallèle sur votre propre texte

3. Vous reconstituez un texte (copier/coller)

4. Vous annotez un exemplaire imprimé du texte

5. Vous le mettez en surbrillance à l'écran

6. Vous le complétez sur écran

7. Autre

ordonnez 3 réponses :

▪ **Lorsque vous voulez conserver un texte numérique :**

1. Vous le téléchargez sur le disque dur

2. Vous l'enregistrez sur disquette, CD...

3. Vous l'imprimez en partie

4. Vous l'imprimez en totalité

5. Vous créez un signet

6. Autre

ordonnez 3 réponses :

Si vous procédez autrement, précisez :

.....

▪ **S'agissant du texte numérique, ce qui vous intéresse particulièrement est :**

1. l'actualité de l'information

2. la qualité de l'information

3. les possibilités de recherche

4. la facilité de navigation (liens hypertextes)

5. la facilité d'appropriation

6. la facilité de transmission

7. la facilité d'accès

8- autre

ordonnez 3 réponses :

Si autre, précisez :

.....

- **Considérez-vous comme un inconvénient le fait qu'un article ne soit pas soumis à un comité de lecture ?**

oui non

- **Que pensez-vous des projets de numérisation de thèses :**

Plutôt positif, précisez pourquoi :

.....

...Plutôt négatif, précisez pourquoi :

.....

Vous-même, en tant qu'auteur

- **Avez-vous déjà diffusé vos articles :**

- 1- Sur un site web personnel
- 2- Sur le site web de l'université
- 3- Sur Intranet
- 4- Dans une revue électronique,
précisez

laquelle.....

ordonnez 3 réponses :

- **Avez-vous déjà diffusé vos monographies :**

- 5- Sur un site web personnel
- 6- Sur le site web de l'université
- 7- Sur Intranet

ordonnez 3 réponses :

- **Seriez-vous prêt à diffuser vos travaux en l'état de prépublication sur le serveur de l'université ?**

oui non

Annexe 9.2 Analyse des résultats

Données générales

- Un échantillon représentatif de la communauté universitaire (étudiants de troisième cycle et enseignants-chercheurs uniquement) a été construit à partir des données de l'année universitaire 2000-2001.
- Le nombre d'étudiants de troisième cycle et des enseignants-chercheurs par UFR et composantes pour l'année universitaire 200-2001 est le suivant :

UPMF :

- ESA : 133 étudiants de troisième cycle et 35 enseignants-chercheurs
- IEP : 77 étudiants de troisième cycle et 23 enseignants-chercheurs
- IUG : 48 étudiants de troisième cycle et 11 enseignants-chercheurs
- UFR DGES : 63 étudiants de troisième cycle et 32 enseignants-chercheurs
- UFR faculté de droit : 249 étudiants et 60 enseignants-chercheurs
- UFR des sciences économiques : 188 étudiants de troisième cycle et 40 enseignants-chercheurs
- UFR des sciences de l'homme : 174 étudiants de troisième cycle et 58 enseignants-chercheurs
- UFR des sciences humaines : 126 étudiants de troisième cycle et 51 enseignants-chercheurs

Université Stendhal

- UFR des études anglophones : 52 étudiants de troisième cycle et 64 enseignants-chercheurs
- UFR des langues : 63 étudiants de troisième cycle et 102 enseignants-chercheurs
- UFR des lettres : 155 étudiants de troisième cycle et 79 enseignants-chercheurs
- UFR des sciences de la communication : 85 étudiants de troisième cycle et 31 enseignants-chercheurs
- UFR des sciences du langage : 107 étudiants de troisième cycle et 47 enseignants-chercheurs

- 200 questionnaires ont été distribués par l'intermédiaire des Ecoles Doctorales en nombre proportionnel à la représentation des étudiants et des enseignants-chercheurs de chaque UFR et composantes dans la communauté universitaire :
 - ED de Droit, sciences politiques, relations internationales
 - 22 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR de droit, et 6 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de droit

- 12 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR de sciences humaines, et 4 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de sciences humaines
 - ED d'économie
 - 18 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR de sciences économiques, et 4 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de sciences économiques
 - ED de gestion
 - 12 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'ESA, et 4 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de l'ESA
 - ED des sciences de l'homme
 - 16 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR SHS, et 6 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de SHS
 - ED Organisation industrielle et systèmes de production
 - 6 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR DGES, et 2 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de DGES
 - ED ingénierie pour le vivant
 - 6 questionnaires distribués en étudiants inscrits à l'UFR des sciences humaines
 - ED de Stendhal
 - 4 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR d'études anglophones, et 6 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de droit
 - 6 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR de langues, et 10 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de langues
 - 14 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR de lettres, et 8 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de lettres
 - 8 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR de sciences de la communication, et 2 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de sciences de la communication
 - 10 questionnaires distribués aux étudiants inscrits à l'UFR de sciences du langage, et 4 questionnaires distribués aux enseignants-chercheurs de sciences du langage
- 50 questionnaires ont été recueillis :
- UPMF : 34 questionnaires
 - Université Stendhal : 11 questionnaires
 - Autre : 5 questionnaires (ces 5 questionnaires ont été remplis par des étudiants scientifiques inscrits dans des écoles doctorales transdisciplinaires. Bien que distribués par erreur par les responsables des écoles doctorales, ils ont été conservés pour deux

raisons : tout d'abord parce qu'ils montrent bien l'intérêt des étudiants scientifiques pour les ressources électroniques, mais également parce que, de par leurs sujets de recherches transversaux, les personnes qui les ont remplis font partie du public potentiel du SICD2 dont les usages et les besoins doivent être pris en compte)

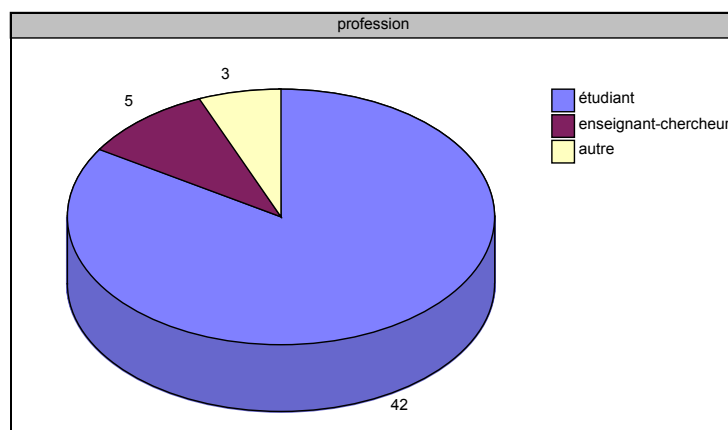
- La répartition des réponses obtenues par UFR est la suivante :

UFR	Non réponse	SHS	SH	DGES	sciences économiques	droit	lettres	langues	études anglophones	sciences du langage	sciences de la communication	TOTAL
profession												
étudiant	5	4	3	4	5	11	3	1	0	4	2	42
enseignant-chercheur	0	3	0	0	1	0	1	0	0	0	0	5
autre	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	6	7	4	4	7	11	4	1	0	4	2	50

tableau 1 : nombre de réponses des étudiants de troisième cycle et des enseignants-chercheurs par UFR

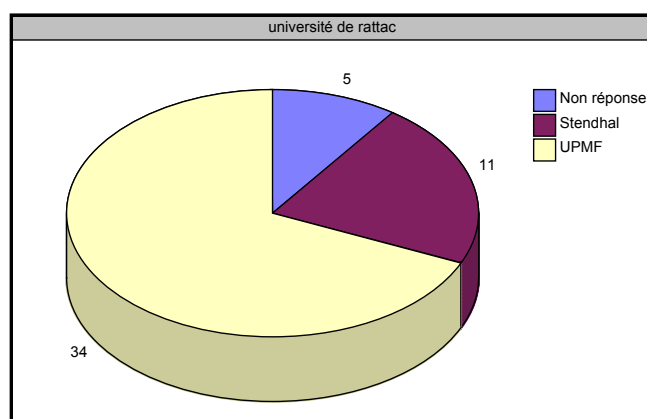
On constate :

- un taux de réponses faible de la part des enseignants-chercheurs (5 au total, dont 3 de l'UFR SHS)



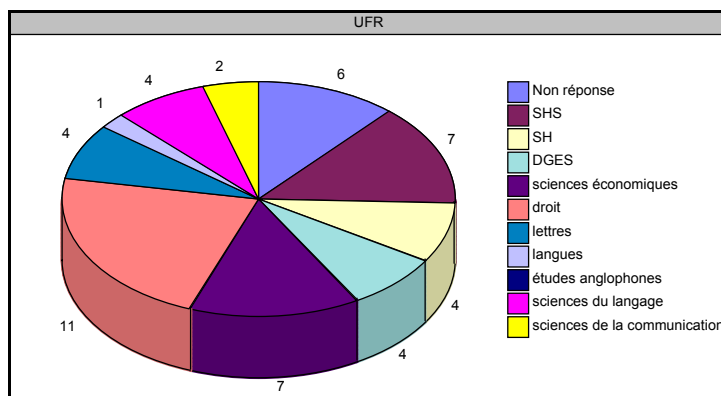
graphique 1 : proportion d'étudiants de troisième cycle et d'enseignants chercheurs

- un taux de réponses faible de l'université Stendhal en général, et des UFR de langues et études anglophones en particulier (1 en langues, 0 en études anglophones).



graphique 2 : répartition des réponses par université

Les « Non réponses » correspondent aux personnes inscrites dans des universités scientifiques



graphique 3 : répartition des réponses par UFR

Remarque : Ces données sont représentatives de l'intérêt inégal des chercheurs (étudiants ou enseignants) des différentes UFR pour les ressources électroniques. Néanmoins, il faut rester prudent et tenir compte de la façon dont ces questionnaires ont été transmis (certains responsables d'écoles doctorales les ont simplement envoyés aux chercheurs, d'autres les ont donnés en main propre en insistant sur les enjeux de l'enquête).

Le profil du chercheur, quelques éléments

- 70 % des personnes ayant répondu à l'enquête ont moins de trente ans (donnée à mettre en relation avec le faible taux de réponse des enseignants-chercheurs).
- Les hommes et les femmes sont représentés de façon presque égale : 27 hommes et 23 femmes ont répondu à l'enquête.
- 88 % des chercheurs ayant répondu à l'enquête appartiennent à une équipe de recherche.
- 40 % déclarent être au début de leurs travaux de recherche, 40 % au milieu et 16 % à la fin. 4 % n'ont pas répondu à cette question.

Sources les plus utilisées

- le tableau ci-dessous récapitule les différentes sources utilisées par les chercheurs. On constate que les deux sources les plus utilisées sont Internet (utilisé par 90 % des chercheurs) et les revues papiers (utilisées par 88 % des chercheurs). 64 % utilisent les revues électroniques et seulement 14 % les cédéroms.

sources utilisées	Nb. cit.	Fréq.
monographie	33	66,0%
revue papier	44	88,0%
thèse	38	76,0%
internet	45	90,0%
revue électronique	32	64,0%
CD-ROMS	14	28,0%
autre	8	16,0%
TOTAL OBS.	50	

Tableau 2 : sources utilisées par les chercheurs
Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (7 maximum)

- 64,7 % des étudiants et enseignants-chercheurs de l'UPMF utilisent les revues électroniques contre seulement 45,5 % des étudiants et enseignants-chercheurs de l'université Stendhal. Les 5 étudiants inscrits dans des universités scientifiques les utilisent tous. Par ailleurs, les étudiants et enseignants-chercheurs de Stendhal ne sont que 9,1 % à utiliser les cédéroms (contre 20 % à l'UPMF).

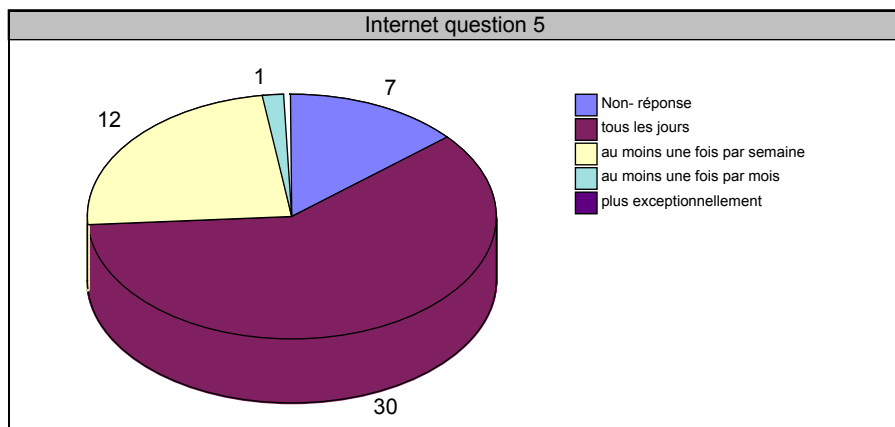
sources utilisées	monographie	revue papier	thèse	internet	revue électronique	CD-ROMS	autre	TOTAL
université de rattach								
Non réponse	40,0%	100%	100%	100%	100%	0,0%	0,0%	100%
Stendhal	63,6%	63,6%	72,7%	90,9%	45,5%	27,3%	9,1%	100%
UPMF	70,6%	94,1%	73,5%	88,2%	64,7%	32,4%	20,6%	100%
TOTAL	66,0%	88,0%	76,0%	90,0%	64,0%	28,0%	16,0%	100%

Tableau 3 : sources utilisées en fonction des universités de provenance des chercheurs
Les « non réponses » correspondent aux étudiants scientifiques.

A l'université Stendhal, seuls les étudiants et enseignants-chercheurs de lettres (2 citations sur 17) et de sciences du langage (3 citations sur 15) ont cité les ressources électroniques parmi leurs sources. Les cédéroms sont utilisés en lettres (2 citations sur 17) et en sciences de la communication (1 citation sur 7). On ne constate pas de pratiques très différentes d'une UFR à l'autre à l'UPMF.

Utilisation d'Internet

- Internet est une source d'information très utilisée. 30 personnes sur cinquante (dont 22 chercheurs de l'UPMF) ont déclaré l'utiliser tous les jours et 12 personnes au moins une fois par semaine).

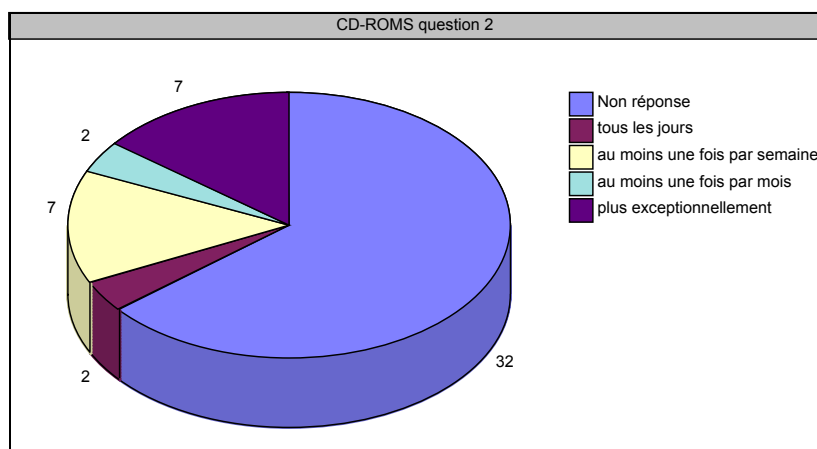


graphique 4 : fréquence d'utilisation d'Internet
Les « Non réponses » correspondent aux chercheurs qui n'utilisent pas Internet

- Le moteur de recherche le plus fréquemment cité est Google, (cité 30 fois comme moteur de recherche et 2 fois comme méta moteur), suivi d'Alta-vista, cité 11 fois. Le méta moteur Copernic a été cité 7 fois.
- Pour trouver des informations sur Internet, les principaux usages sont les suivants : recherche par mots-clé (82 % des chercheurs), navigation à partir des liens hypertextes existant dans les documents (70 % des chercheurs) et utilisation d'une liste d'adresses préétablie (66 % des chercheurs). Les deux premiers usages sont les plus courants à l'université Stendhal, la recherche par mots-clé et l'utilisation d'une liste d'adresse préétablie étant les principaux usages à l'UPMF.

Utilisation des cédéroms

- Les cédéroms sont peu utilisés : seules 2 personnes ont déclaré les utiliser tous les jours ; 7, au moins une fois par semaine ; 2, au moins une fois par mois et 7, plus exceptionnellement. 32 personnes, n'utilisant pas les cédéroms, n'ont pas répondu à cette question

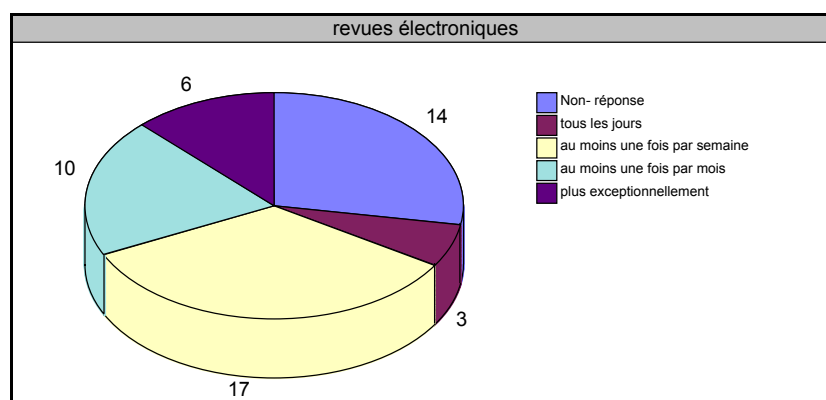


graphique 5 : fréquence d'utilisation des cédéroms
Les « Non réponses » correspondent aux chercheurs qui n'utilisent pas les cédéroms

- Les utilisateurs de cédéroms recherchent principalement des références bibliographiques (cité 15 fois), des informations sur leur domaine de recherche (cité 13 fois) et des localisations de documents (cité 9 fois).

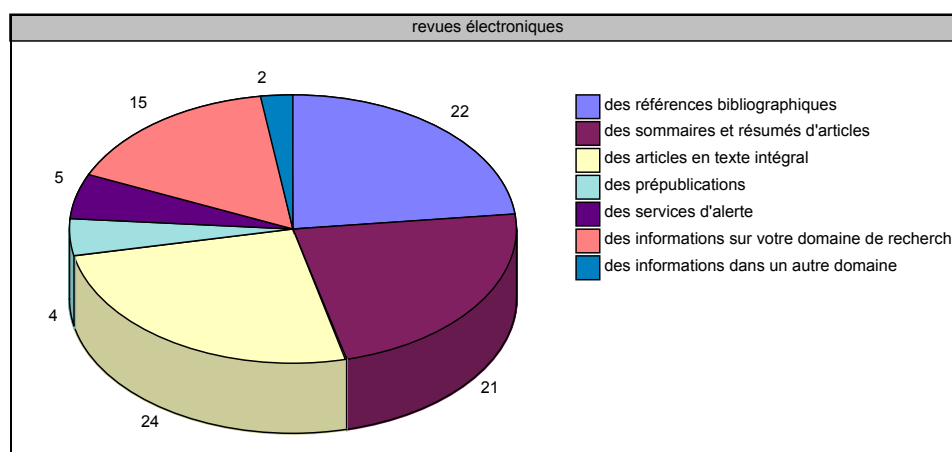
Utilisation des revues électroniques

- 3 personnes (de l'UPMF) ont déclaré consulter des revues électroniques tous les jours ; 17 (dont 13 chercheurs de l'UPMF), au moins une fois par semaine ; 10, au moins une fois par mois et 6 plus exceptionnellement. 14 personnes, n'utilisant pas ce type de ressource, n'ont pas répondu à cette question.



graphique 6 : fréquence d'utilisation des revues électroniques

- Les usages les plus courants des revues électroniques sont les suivants : recherche d'articles en texte intégral (cité 24 fois, ce qui représente 75 % des lecteurs de revues électroniques), recherche de références bibliographiques (cité 22 fois, soit par 68,7 % des lecteurs de revues électroniques) et recherche de sommaires et de résumés d'articles (cité 21 fois, soit par 65,6 % des lecteurs de revues électroniques). Ces usages restent les mêmes quelle que soit l'université de rattachement.



graphique 7 : éléments recherchés grâce aux revues électroniques

- Lorsque la version papier et de la version électronique d'une même revue sont à leur disposition, 51,35 % (19 citations) des chercheurs qui utilisent

ce type de ressources travaillent sur la version papier, et 48,65 % (18 citations) sur la version électronique. Cependant, ces pratiques sont très différentes d'une université à l'autre : l'ensemble des chercheurs scientifiques utilisent la version électronique, alors que les chercheurs de Stendhal utilisent massivement la version papier. Quant aux chercheurs de l'UPMF, les pratiques varient : un tiers utilisent la version papier et un tiers la version électronique (30 % de non réponse).

Disposition des chercheurs vis à vis des revues électroniques

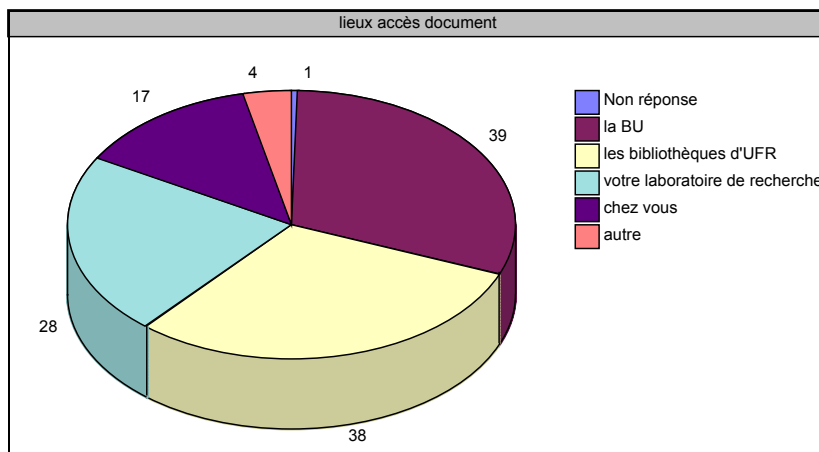
Trois questions ont été posées à l'ensemble des chercheurs, qu'ils soient ou non utilisateurs de revues électroniques, avec pour but de mesurer leur disposition vis à vis ce type de ressources.

- A la question « si vous ne trouvez pas toutes les revues dont vous avez besoin à la bibliothèque, seriez-vous satisfait si celle-ci prenait un abonnement électronique aux revues qui lui manquent ? », 90 % ont répondu par l'affirmative (rappelons que seulement 64 % ont déclaré consulter des revues électroniques), 6 % ont répondu par la négative et 4 % ne se sont pas prononcés.
- A la question « seriez-vous satisfait si la bibliothèque remplaçait un abonnement papier à une revue que vous consultez habituellement par un abonnement électronique à la même revue », 62 % ont répondu oui, 34 %, non, et 4 % ne se sont pas prononcés. Le taux de réponses négatives est plus élevé à l'UPMF (41 %) qu'à Stendhal (27 %).
- Cette question a été posée à nouveau avec la précision « si pour des raisons budgétaires... ». 82 % ont répondu par l'affirmative, avec cette fois un taux de réponses négatives légèrement plus élevé à Stendhal (27,3% contre 11,8 % à l'UPMF).

On ne constate donc pas de rejet des revues électroniques de la part des chercheurs, y compris de la part des chercheurs qui ne les utilisent pas actuellement. Au contraire la majorité est prête à renoncer à la version papier pour de la version électronique de la même revue (62 %).

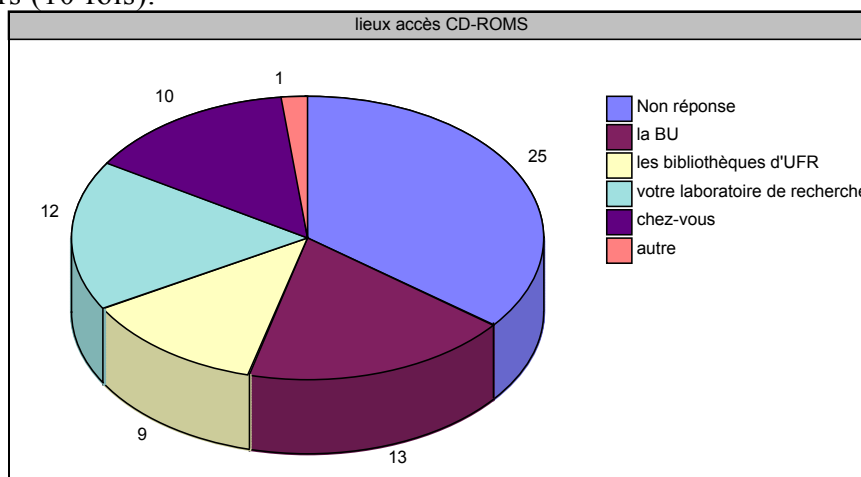
Lieux où les chercheurs ont accès aux différentes ressources

La BU est le lieu d'accès aux documents papier le plus cité (39 fois), suivi des bibliothèques d'UFR (38 fois) et des laboratoires de recherche (29 fois, dont 23 par des chercheurs de l'UPMF).



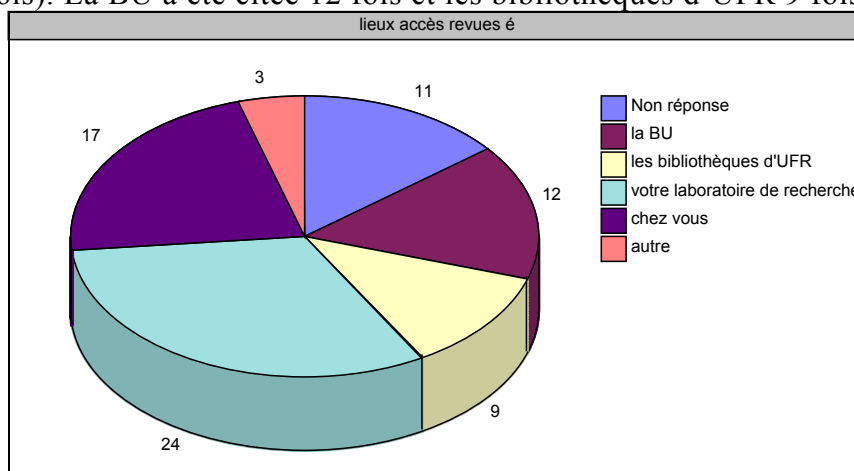
graphique 8 : lieux d'accès aux revues et documents papiers

Elle reste le lieu le plus cité pour les cédéroms (13 fois), suivi des laboratoires de recherche (12 fois, dont 11 fois par des chercheurs de l'UPMF) et du domicile des chercheurs (10 fois).



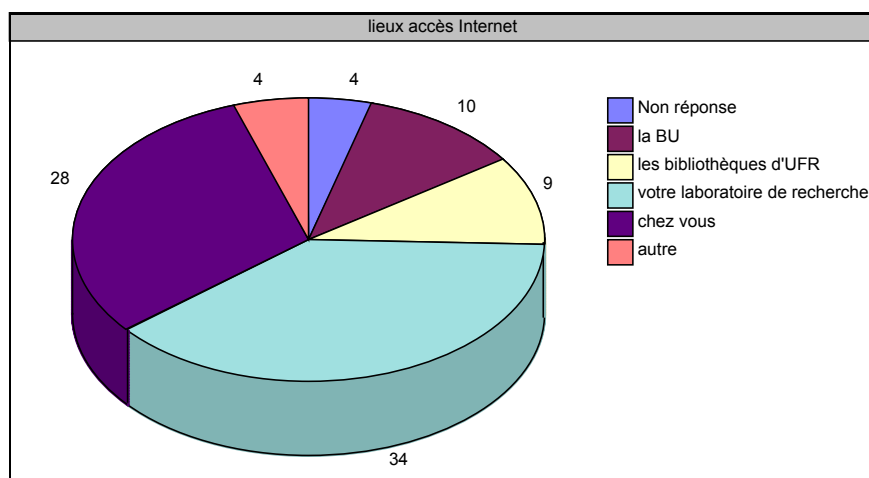
graphique 9 : lieux d'accès aux cédéroms

En revanche, elle est en troisième position pour l'accès aux revues électroniques, derrière les laboratoires de recherche (cités 24 fois) et le domicile des chercheurs (cité 17 fois). La BU a été citée 12 fois et les bibliothèques d'UFR 9 fois.



graphique 10 : lieux d'accès aux revues électroniques

- Concernant Internet, le lieu le plus cité est le laboratoire de recherche (34 fois), suivi du domicile (28 fois) et de la BU (10 fois).



graphique 11 : lieux d'accès à Internet

Budget d'acquisition

- 52 % des chercheurs ne possèdent pas de budget d'acquisition personnel pour l'achat de documents (électroniques ou papiers).
- 34 % en possèdent un pour l'achat de revues papier, 30 % pour l'achat de monographies, 10 % pour l'achat de cédéroms et 4 % pour l'achat de revues électroniques.
- 70 % des chercheurs ne disposent pas de budget alloué par l'université ou par l'une de ses composantes (un peu moins de 70 % à l'UPMF, près de 90 % à Stendhal).
- 26 % disposent d'un budget alloué par l'université ou par l'une de ces composantes pour l'achat de monographies, 22 % pour l'achat de revues électroniques, 16 % pour l'achat de cédéroms et 14 % pour l'achat de revues papier.

Usages du texte numérique

- 34 % des chercheurs travaillent sur des textes multimédias (vidéo, son, image...)
- Lors d'une session de travail, 36 % des chercheurs (mais seulement 18,2 % des chercheurs de Stendhal) travaillent sur plusieurs textes simultanément, 34 % sur un texte à la fois et 24 % sur plusieurs textes successivement. 6% des chercheurs n'ont pas répondu à cette question.
- 60 % lisent le texte sur papier après l'avoir imprimé contre 34 % qui le lisent directement sur écran (6 % des chercheurs n'ont pas répondu à cette question).
- Le tableau ci-dessous récapitule les principales opérations effectuées par les chercheurs à partir d'un texte numérique, la plus courante étant la prise de notes manuscrites :

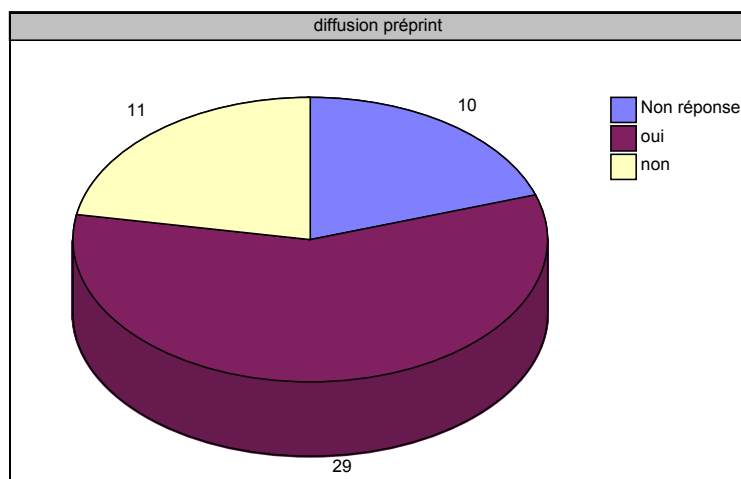
types d'opération	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	4	8,0%
vous prenez des notes manuscrites	37	74,0%
vous prenez des notes sur ordinateur et travaillez en parallèle sur votre propre texte	24	48,0%
vous reconstituez un texte (copier/coller)	21	42,0%
vous annotez un exemplaire imprimé du texte	26	52,0%
vous le mettez en surbrillance à l'écran	5	10,0%
vous le complétez sur écran	1	2,0%
autre	5	10,0%
TOTAL OBS.	50	

tableau 4 : opérations effectuées à partir d'un texte numérique

- Pour conserver un texte numérique, 84 % des chercheurs l'impriment, 80 % le téléchargent sur le disque dur et 50 % l'enregistrent sur disquette.
- L'enquête montre que les chercheurs voient des avantages très variés au texte numérique : 58 % des personnes ayant répondu à l'enquête ont cité l'actualité de l'information, 54 % la facilité d'accès, 40 % les possibilités de recherche, 34 % la qualité de l'information, 34 % la facilité de navigation et 30 % la facilité d'appropriation.
- Pour 52 % des chercheurs, le fait qu'un article ne soit pas soumis à un comité de lecture constitue un inconvénient ; 40 % d'entre eux sont de l'avis opposé et 8 % n'ont pas souhaité répondre à cette question.
- La grande majorité d'entre eux (80 %) considère que les projets de numérisation de thèses sont des projets positifs. Néanmoins, les chercheurs de l'université Stendhal sont plus nombreux à y être opposés : 18,2 % contre 2,9 % des chercheurs de l'UPMF.

Les chercheurs en tant qu'auteurs

- Peu de chercheurs ont diffusé leurs articles sous forme électronique : 14 % sur un site web personnel, 16 % sur un le site de l'université, 6 % sur Intranet et 14 % dans des revues électroniques. 68 % d'entre eux n'ont jamais diffusé leurs articles. En ce qui concerne la diffusion de monographies, la part de réponse négative atteint 94 %.
- En revanche, 58 % des chercheurs se déclarent prêts à diffuser leurs travaux en l'état de prépublication sur le serveur de l'université. Précisons que les cinq étudiants scientifiques ont répondu par l'affirmative ainsi que 64,7 % des chercheurs de l'UPMF. En revanche, seuls 18,2 % des chercheurs de Stendhal ont répondu par l'affirmative.



graphique 12 : proportion de chercheurs prêts à diffuser leurs travaux en l'état de prépublication sur le serveur de l'université

Conclusion

Les ressources électroniques constituent des outils précieux pour les chercheurs. Si Internet reste le plus utilisé, les revues électroniques sont aujourd'hui couramment consultées (par 64 % des chercheurs). Il est permis de penser que cette tendance va se confirmer dans les années à venir : en effet, 90 % des chercheurs seraient satisfaits si le SICD complétait ses éventuelles lacunes par des abonnements électroniques. Le texte numérique offre des avantages certains, dont les plus appréciés sont l'actualité de l'information, la facilité d'accès et les possibilités de recherche. Il est intéressant de noter que près de la moitié des chercheurs préfèrent consulter la version électronique à la version papier d'une même revue.

Par ailleurs, cette enquête n'a pas mis en lumière de grandes disparités dans les usages des chercheurs de Stendhal et de l'UPMF. Cependant, la faible représentation des chercheurs de Stendhal (qui représentent ...% de la communauté universitaire mais seulement 22 % des réponses) peut être interprétée comme un signe de moindre intérêt pour les ressources électroniques. Rappelons néanmoins que cette enquête s'est effectuée dans des conditions difficiles de rentrée scolaire, ce qui explique aussi en partie le faible taux de réponse de la part des enseignants-chercheurs. On peut également regretter que le nombre de questionnaires soit trop réduit pour permettre de tirer des conclusions fiables sur les pratiques des différentes UFR.

Enfin, il est intéressant de constater que la BU est le lieu le plus cité pour les ressources traditionnelles (monographies et revues papier) mais qu'en dépit des nombreux titres électroniques dont elle dispose et de l'intérêt manifeste des chercheurs, elle n'est citée qu'en troisième position pour les revues électroniques. Une meilleure communication en direction des chercheurs lui permettrait probablement d'optimiser l'utilisation de ses ressources électroniques.